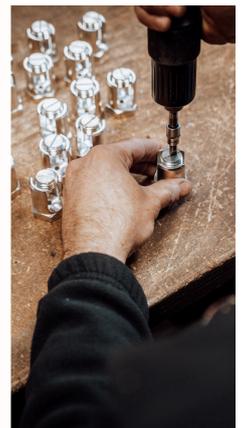
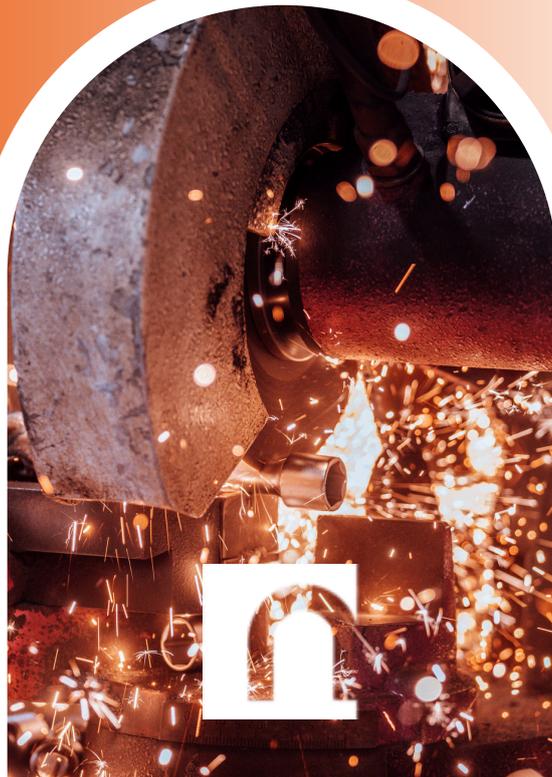


DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE 2024





01

**La Gouvernance et la Politique
RSE du Groupe NOVARC**

02

**Le modèle d'affaires du Groupe
NOVARC**

03

**Identification des principaux
risques extra-financiers**

04

**Analyse des risques et actions
– Mesure de la performance**

05

Données RSE à périmètre constant

04

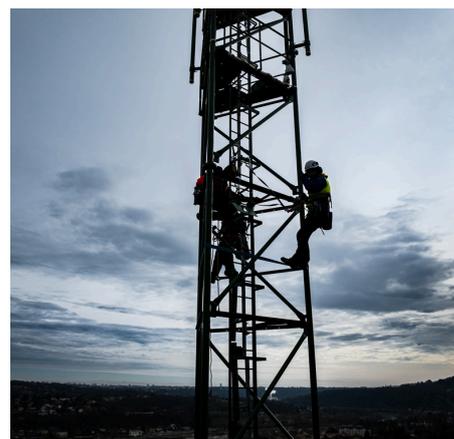
Référentiel Groupe

07

Méthodologie

08

Rapport OTI



1 LA GOUVERNANCE ET LA POLITIQUE RSE DU GROUPE NOVARC



Depuis 2018, le Fondateur du Groupe NOVARC et le Directoire se sont engagés dans une démarche durable de progrès, visant à concilier performance économique et responsabilité sociétale. Cet engagement se traduit par une prise en compte systématique des critères environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance (ESG) dans l'ensemble des décisions d'investissement, d'organisation et de suivi des actions. Toutes les initiatives du Groupe doivent s'inscrire dans cette conscience collective, partagée avec l'ensemble des parties prenantes.

La gouvernance du Groupe repose sur une structure bicéphale : le Directoire, qui détermine les orientations stratégiques, et le Conseil de surveillance, qui en assure le contrôle. Ce dernier est appuyé depuis 2022 par un Comité RSE, chargé de formuler des avis sur la politique RSE du Groupe et de suivre sa mise en œuvre.

En réponse au report de l'entrée en vigueur de la directive CSRD (à 2028), le Groupe a fait le choix de ne pas modifier la cotation initiale de ses risques extra-financiers dans la présente DPEF. Cette décision vise à :

- Garantir la cohérence stratégique du reporting,
- Préserver l'intégrité des données issues de l'exercice de double matérialité, et
- Poursuivre un pilotage rigoureux et progressif des enjeux ESG.

Dans ce cadre, la gouvernance RSE du Groupe s'est renforcée autour de trois instances clés, complémentaires au Comité RSE du Conseil de surveillance :

- Le Comité RSE Restreint : constitué de la Direction Générale et des directions centrales (juridique, financière, RH, achats, RSE), il élabore et oriente les décisions stratégiques en matière de développement durable.
- Le Comité RSE Élargi : composé notamment des Directeurs Généraux des Business Units, il assure le déploiement opérationnel de la stratégie RSE au sein des filiales.
- Le Coordinateur RSE, récemment nommé, coordonne la mise en œuvre des plans d'action environnementaux, avec pour objectif de maîtriser et réduire l'empreinte écologique du Groupe.

Grâce à cette gouvernance structurée et à l'expertise acquise, NOVARC se prépare dès aujourd'hui à répondre aux exigences de la CSRD, tout en consolidant une démarche RSE robuste, cohérente et partagée.



Frédéric CROULLET

Président du Conseil de Surveillance

Jean-Noël REY

Président du Directoire

2 LE MODELE D’AFFAIRES DU GROUPE NOVARC

2.1. Organisation du Groupe NOVARC

Le Groupe NOVARC, fondé en 1993, regroupe aujourd’hui 1 593 collaborateurs et 61 filiales réparties entre la France (34) et l’international (27). Son activité s’articule autour de trois Divisions principales : NOVARC Safety, NOVARC Motion & Industry et NOVARC Networks. Présent dans plus de 120 pays, le Groupe est un acteur reconnu dans les domaines de la sécurité électrique, des consommables techniques industriels, et des infrastructures de transport et de télécommunication.



La Division NOVARC Safety est un fabricant et distributeur de renommée mondiale depuis 1993 dans le domaine de la protection des biens et des personnes contre les risques électriques, et offre une large gamme de solutions de sécurité pour les travaux sous tension ou hors tension grâce à l’intégration progressive de marques leaders réunies depuis 2023 sous une seule marque .



Présente à l’international, elle adapte ses produits aux normes locales en restant proche de ses clients. Elle est structurée en deux pôles : les unités de production - DMU (ex USP) pour la conception/fabrication, et les Unités commerciales - MDU (ex USC) pour la promotion et la commercialisation, en France comme à l’étranger.

Avec 10 entités de fabrication en France, 2 en Italie, 1 au Royaume-Uni et 1 en Australie ainsi qu’une Joint-Venture au Sri Lanka, l’ensemble du processus industriel de la conception à la fabrication des équipements de sécurité électrique est contrôlé en interne avec un fort savoir-faire sur le terrain. L’intégration et l’innovation de la fabrication sont des éléments majeurs de la stratégie de la Division pour élargir le portefeuille de produits et de compétences afin de répondre aux problèmes des clients dans les plus brefs délais et de fournir les solutions les plus précises.



La Division NOVARC Motion & Industry, active depuis 2002, conçoit et fabrique des consommables techniques et équipement pour les secteurs automobile, agricole, industriel, ferroviaire et nautisme. Elle propose une offre diversifiée incluant le « Car care », l’aménagement de véhicules utilitaires, les plaques d’immatriculation et la signalisation. Sa stratégie repose sur l’innovation, l’intégration verticale et l’acquisition d’entreprises performantes. Résolument tournée vers l’avenir, elle développe des gammes de produits écoresponsables, alliant performance technique et durabilité.

Elle s’adresse à la fois à ses marchés domestiques ainsi qu’au marché international, vendant des produits dans plus de 90 pays.

Avec 5 unités de fabrication en France et 1 en Allemagne, l’ensemble du processus industriel du développement à la production est contrôlé en interne avec une forte expertise sur le terrain.



Soucieux du respect de l'environnement et de l'impact de son activité sur la biodiversité, la Division NOVARC M&I travaille depuis plusieurs années sur des produits dits « verts ». Des entités du Groupe développent et commercialisent des gammes de produits biologiques sans solvants, dont certains sont éco-certifiés, et privilégient les matières premières d'origine végétale, sans danger pour l'environnement ainsi que les emballages plus écologiques/économiques. La Division NOVARC M&I a constitué en mars 2022 un Groupe de travail sur la thématique de la Chimie Responsable afin de réfléchir plus intensément à la mise en œuvre de principes pour réduire et éliminer l'usage ou la génération de substances néfastes pour l'environnement, ainsi qu'à diminuer la consommation d'eau.



La Division NOVARC Networks, créée en 2021, est un acteur international majeur dans la transmission d'énergie et les infrastructures télécom, opérant dans plus de 54 pays. Elle conçoit, fabrique et installe des équipements pour les réseaux électriques (BT, MT, HT), ferroviaires (caténaires, métro, tramway) et télécoms (antennes, pylônes).

Organisée autour de 3 activités complémentaires (énergie, ferroviaire, télécom), elle propose des solutions clés en main – de l'ingénierie à l'assemblage – pour les constructions neuves comme pour les rénovations. Elle maîtrise l'ensemble de la chaîne de valeur grâce à ses 7 sites industriels (dont 6 en France) et un savoir-faire de fabrication intégré.

Engagée pour l'environnement, la Division développe des produits innovants, durables et recyclables, et accompagne la montée en puissance des réseaux HT et de la mobilité électrique.

2.2. Les valeurs du Groupe NOVARC

NOS VALEURS FONDATRICES

NOVARC, UNE ENTREPRISE AU SERVICE DE L'HUMAIN

Le développement de NOVARC s'appuie sur un socle de valeurs essentielles. Son nom scelle deux ambitions fondatrices :



L'innovation



L'innovation produit est au cœur de notre business-model, nous cherchons à avancer dans le sens du monde, mais aussi, et surtout, dans celui de nos clients.



L'arche



Le lien humain entre les employés du groupe, et celui qui nous lie à nos clients, est un lien d'écoute, de communication et de bienveillance. Enfin, le partage fait partie intégrante de notre ADN.

NOVARC FOUNDATION



Au-delà de la famille Novarc, nous tenons à nous engager pour un monde meilleur en nous impliquant dans des projets associatifs ou humanitaires via le fonds de dotation Novarc Foundation.

Au travers de celui-ci, nous participons aux programmes d'électrification du continent africain via Énergies Sans Frontières en lien avec notre activité et apportons notre soutien aux projets humanitaires portés par nos collaborateurs.

ACTIONNARIAT SALARIÉ

LES SALARIÉS : VÉRITABLES PARTIES PRENANTES DE L'ENTREPRISE

Devenir actionnaire de l'entreprise

Pour les collaborateurs qui souhaitent faire fructifier leur patrimoine via leur travail et partager les performances du Groupe, NOVARC a ouvert son capital au travers d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE).

3 leviers pour bénéficier de l'actionnariat salarié*

- Le plan d'épargne entreprise (PEE)
- Le fonds commun de placement d'entreprise (FCPE)
- La Management Company (ManCo)

** Sous conditions d'accès*

11% des collaborateurs sont à ce jour actionnaires du Groupe

NOTRE POLITIQUE RSE



Notre objectif environnemental

Réduire nos émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes dans le cadre d'un plan d'actions quinquennal grâce à la maîtrise de notre impact énergétique et au développement de produits écoresponsables.



Notre ambition sociale

Développer une marque employeur forte et placer le capital humain au cœur de nos actions : protection de la santé et de la sécurité de nos collaborateurs, bien-être au travail, formation et développement des compétences, mobilité, diversité, accords d'intéressement, actionnariat salarié (FCPE).



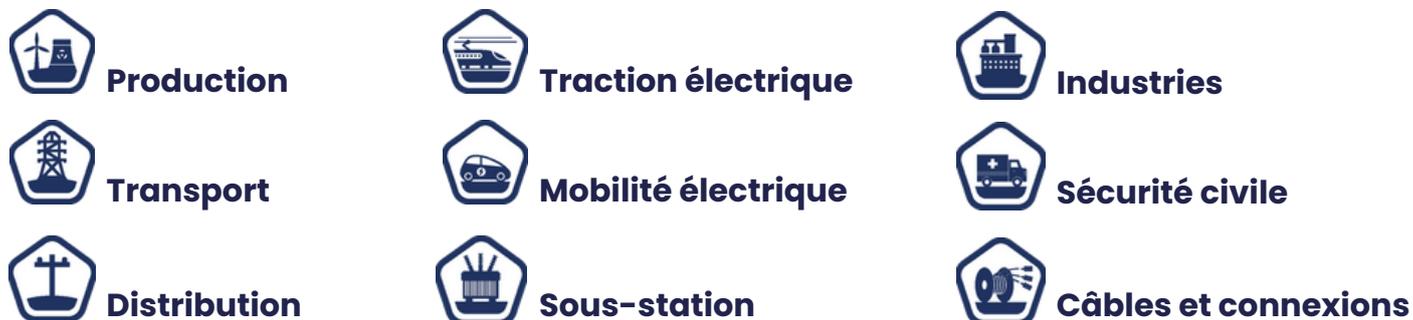
Notre responsabilité sociétale et humanitaire

Notre **culture d'entreprise** est centrée sur le client. Le groupe a mis en place un système d'amélioration continue orienté client ainsi qu'un suivi de la **satisfaction de ses clients**.

2.3. Les activités des Divisions du Groupe NOVARC

2.3.1. Présentation des activités de la Division NOVARC SAFETY

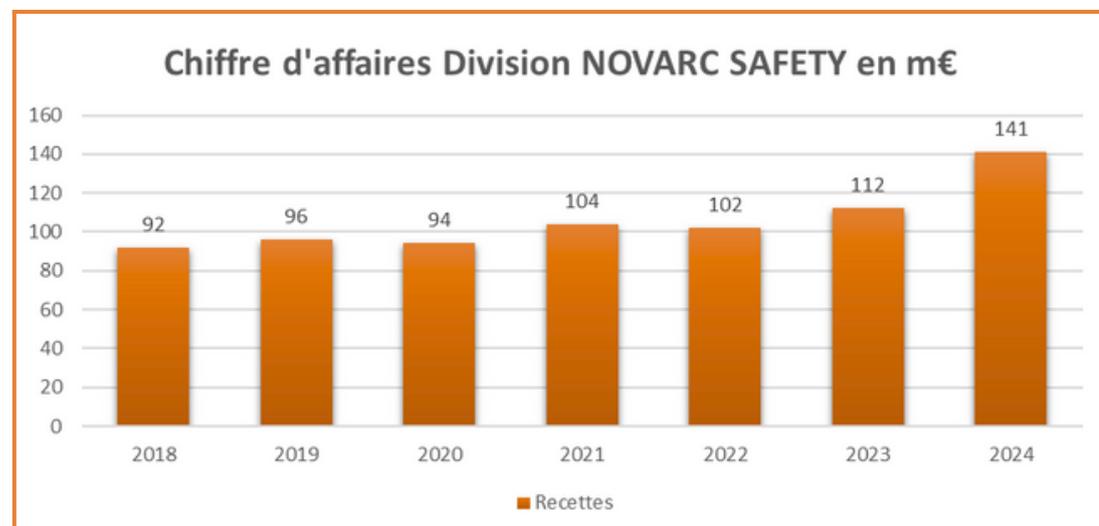
LES DOMAINES D'ACTIVITÉ



PROCESS INDUSTRIELS



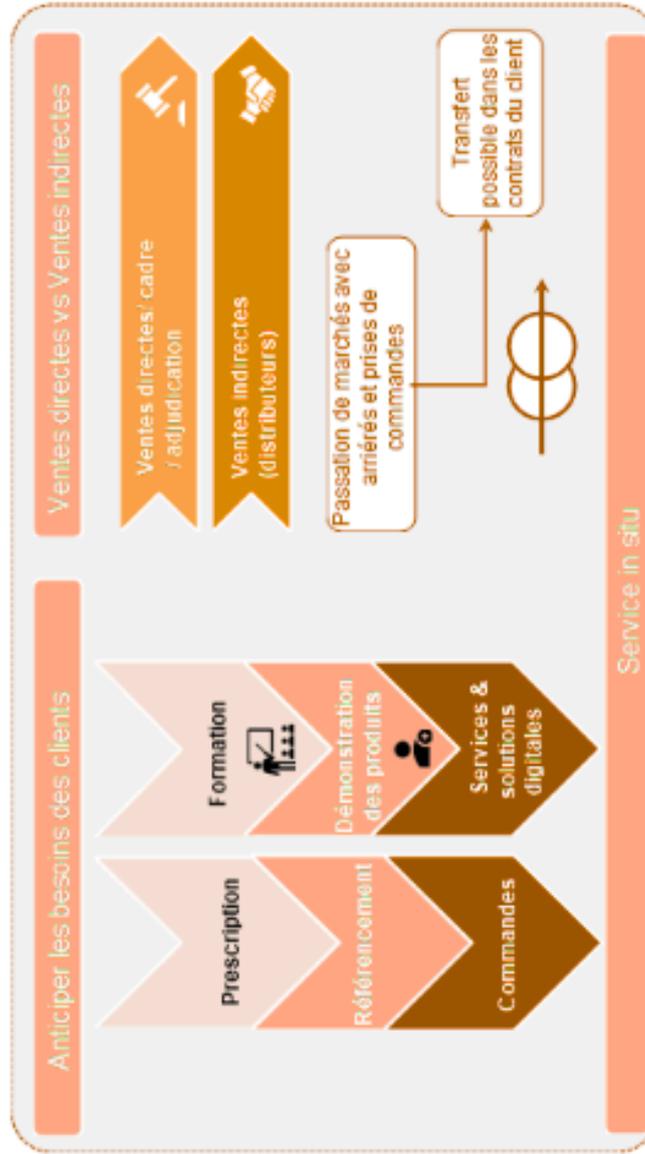
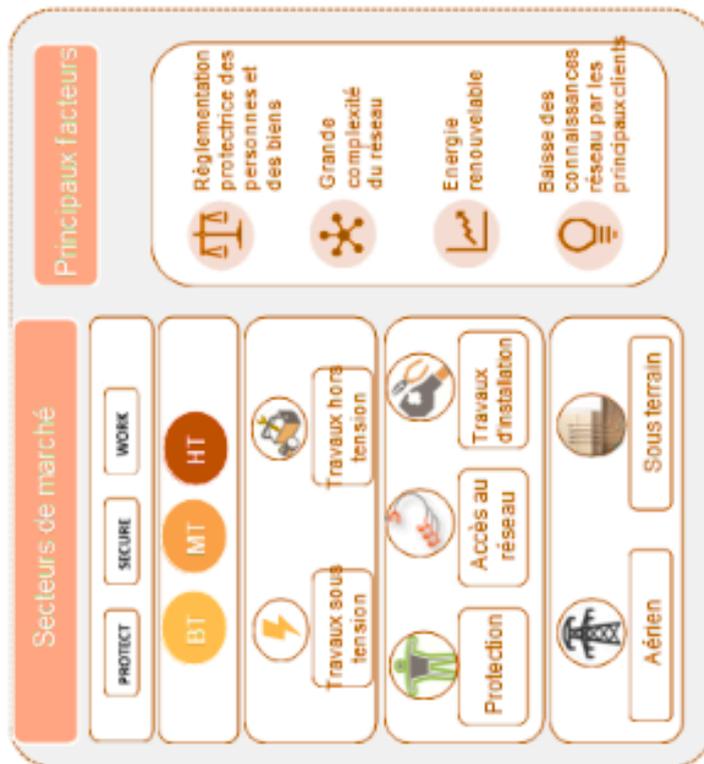
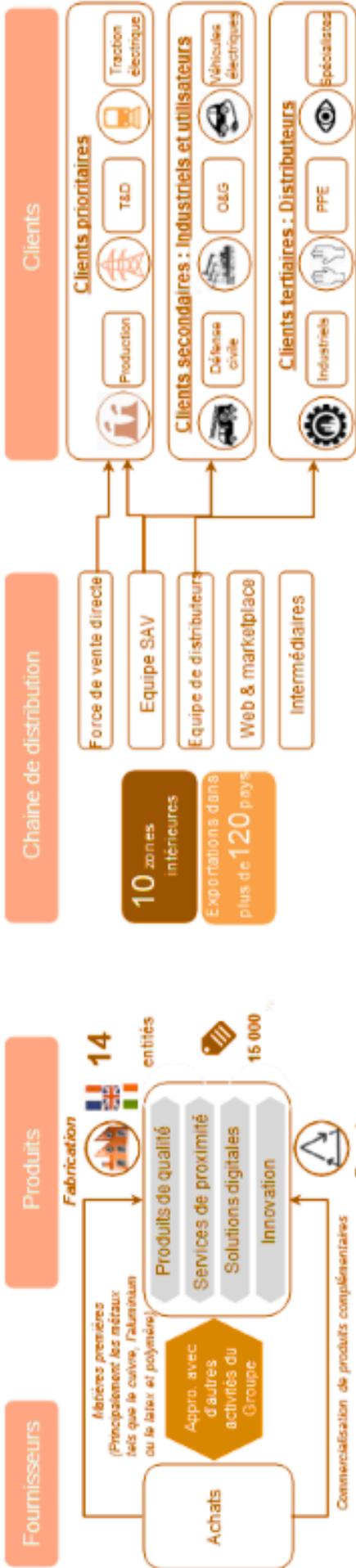
CHIFFRES CLÉS ET PANORAMA FINANCIER



* La légère baisse du chiffre d'affaires constatée sur l'année 2020 est notamment due à la crise de la COVID-19, qui a fortement impacté l'économie mondiale.

MODELE D'AFFAIRES

MODELE D'AFFAIRES



2.3.2. Présentation des activités de la Division NOVARC MOTION & INDUSTRY

LES DOMAINES D'ACTIVITÉ



Automobile



Aéronautique



Hôtellerie/Restauration



Agricole



Féroviaire



Énergie



Nautisme



Industrie



Collectivités



Mobilités électriques

PROCESS INDUSTRIELS



Fonderie



Formulation chimique



Logistique 24/48h



Embouteillage & conditionnement



Assembleur & mélangeur



Découpe & cambrage



Chimie de spécialité



Gravure & Impression



Soudure robotisée alu & acier

CHIFFRES CLÉS ET PANORAMA FINANCIER

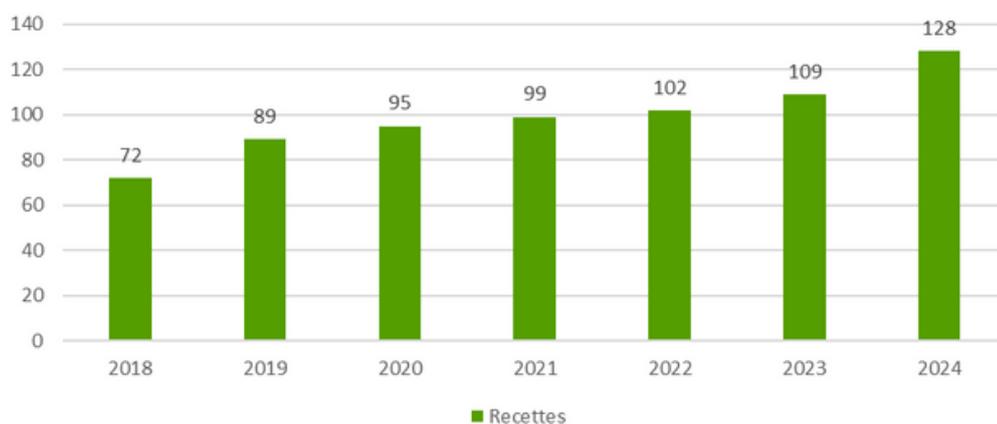


CA 2024 :
128 K€

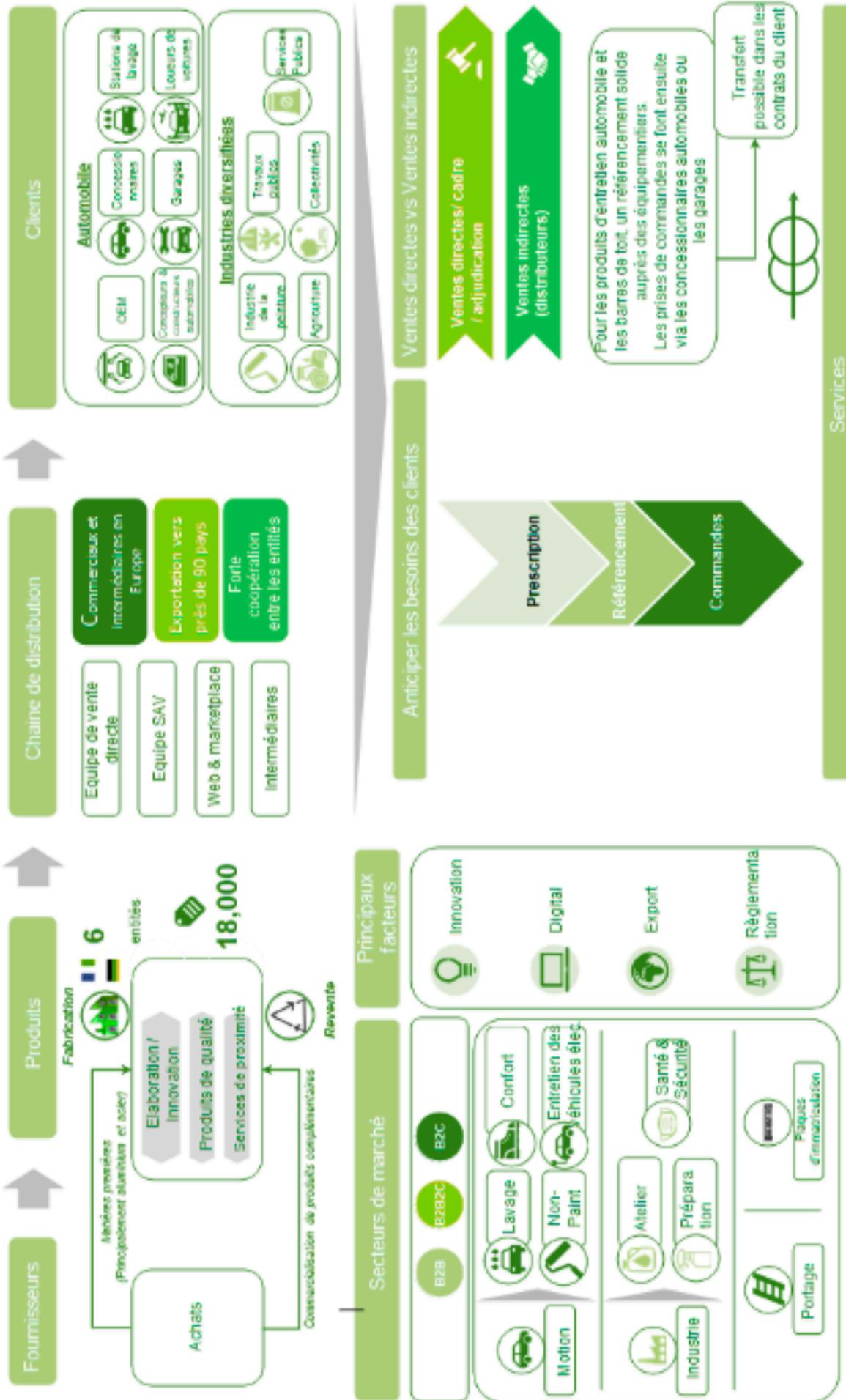


Effectifs au
31/12 :
545

Chiffre d'affaires Division NOVARC M&I en m€



MODELE D'AFFAIRES



2.3.3. Présentation des activités de la Division NOVARC NETWORKS

Créée en 2021, la Business Unit Networks conçoit, fabrique, commercialise, installe et assure la **maintenance et la réparation des équipements pour la construction, la protection et la maintenance des réseaux électriques** (de la basse à la haute tension), **des réseaux ferroviaires et des réseaux pour les télécoms** (mobiles et filaires).

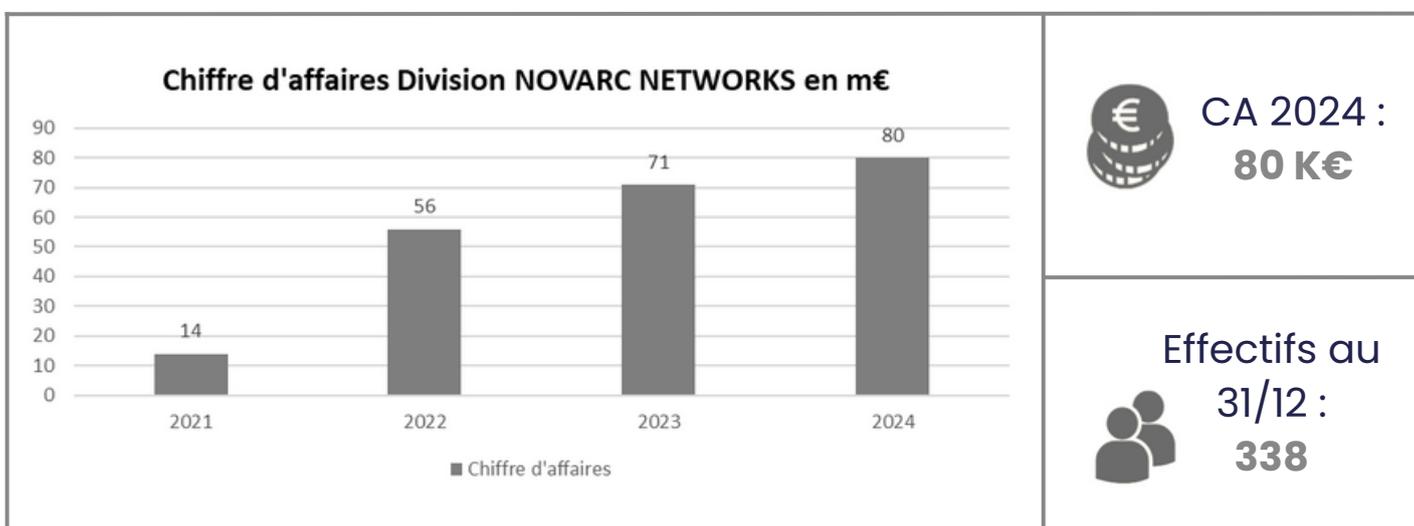
LES DOMAINES D'ACTIVITÉ



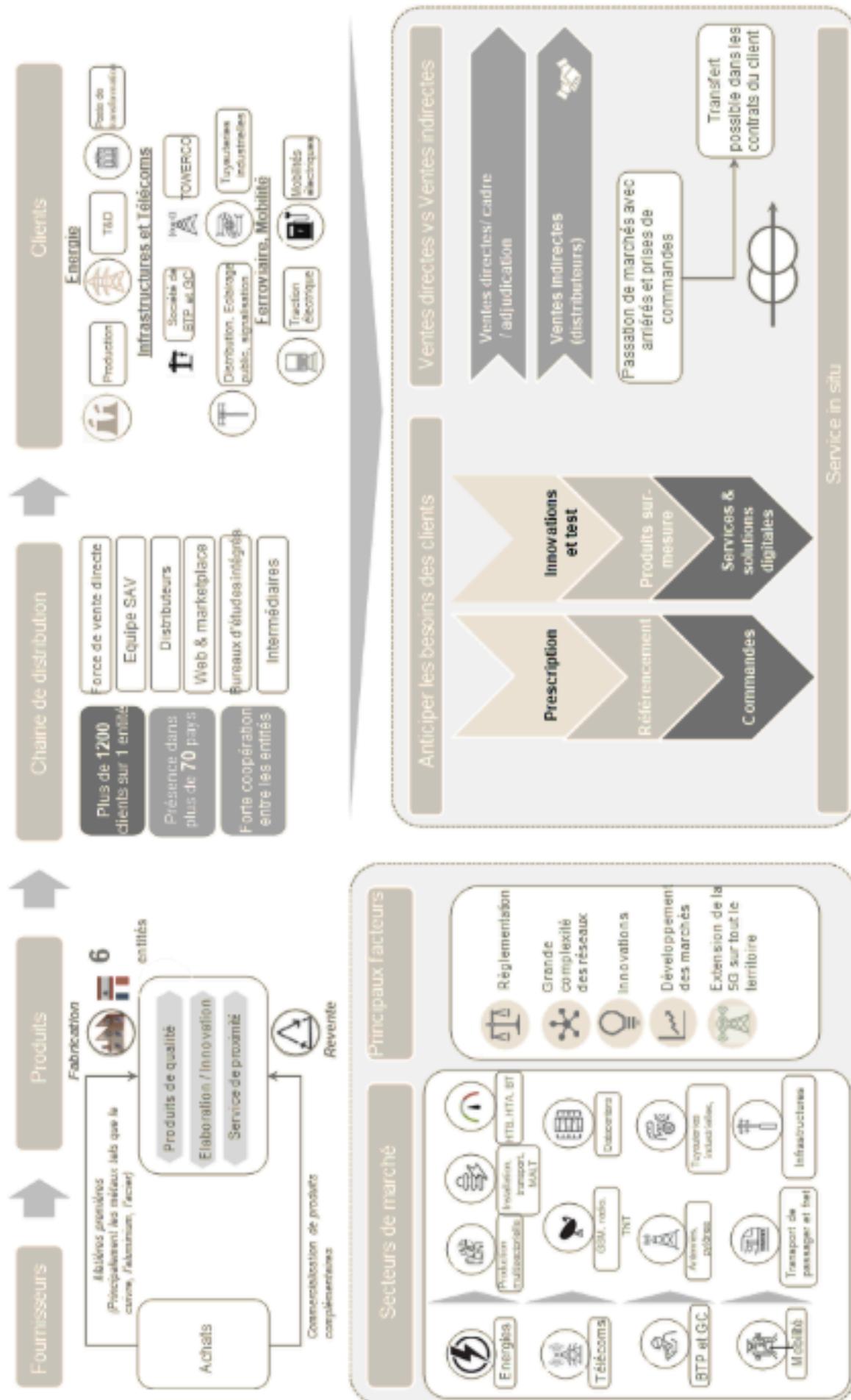
PROCESS INDUSTRIELS



CHIFFRES CLÉS ET PANORAMA FINANCIER

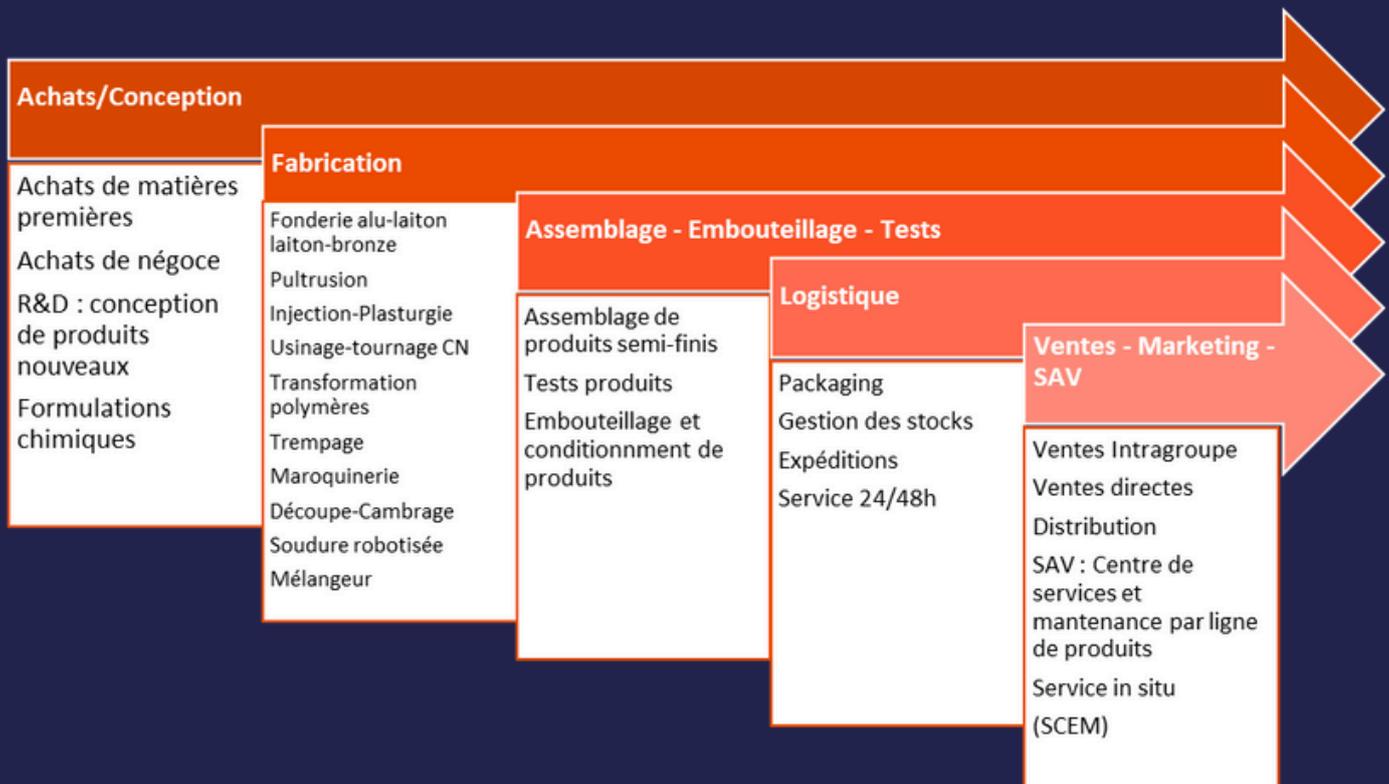


MODELE D'AFFAIRES



2.4. La Chaîne de création de valeur du Groupe NOVARC

INPUTS



OUTPUTS



OUTCOMES



2.5. La stratégie du Groupe NOVARC

C'est au travers des relations avec ses parties prenantes que le Groupe NOVARC développe son expertise et réalise ses objectifs.

Deux d'entre elles sont particulièrement essentielles à son succès :

LES COLLABORATEURS

Le management du Groupe est fondé sur la responsabilité et le développement des compétences de chacun. La politique en termes de ressources humaines est axée sur **5 piliers complémentaires** :

- Le bien-être au travail ;
- La mobilité et la diversité ;
- La formation, le développement des compétences, et la rétribution de la performance ;
- La « marque employeur » du Groupe ;
- Une exigence bienveillante.

Le développement des compétences des collaborateurs s'appuie sur une politique de formation renforcée. Grâce à cette politique, **49% des salariés du Groupe** ont pu être formés au cours de l'année 2024, contre 54% en 2023.

A cette fin, le Groupe NOVARC s'est doté d'un organisme de formation afin de permettre à tous ses salariés de bénéficier d'un meilleur suivi des formations : **La NOVARC ACADEMY**.

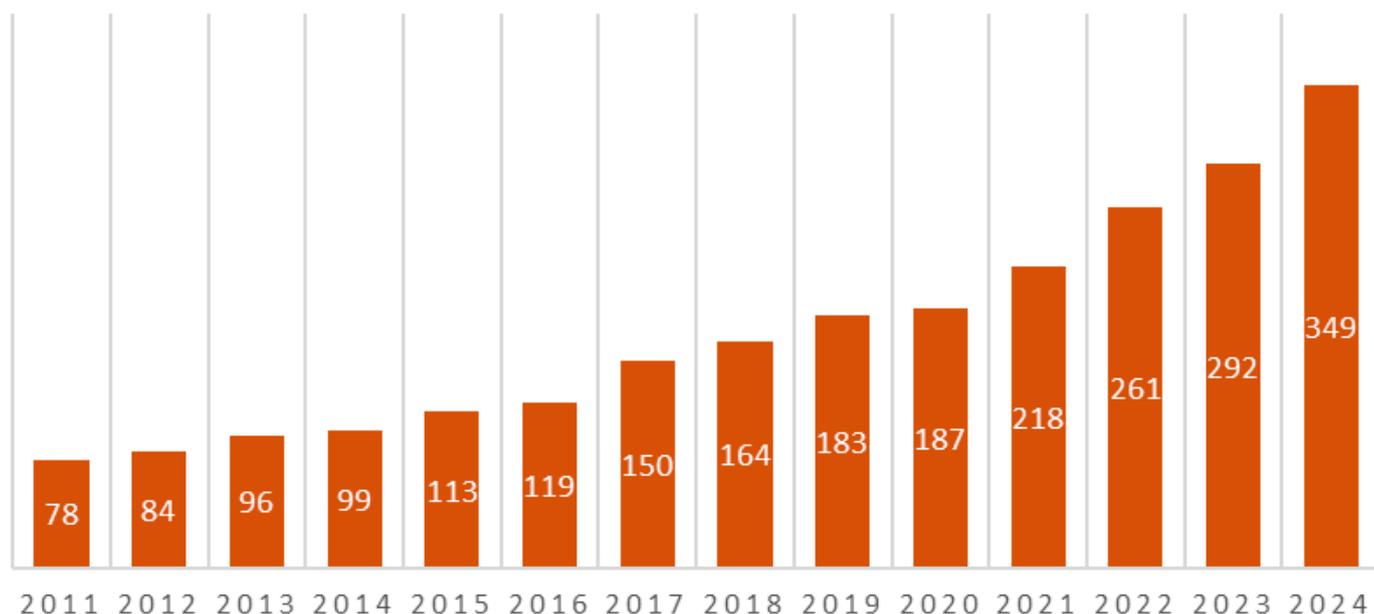
NOVARC ACADEMY veut consolider ce rôle de courroie de transmission dans le Groupe NOVARC : il s'agit de rassembler l'information, la synthétiser, construire des parcours pédagogiques attractifs et organiser la formation de tous les personnels actuels et futurs. Au-delà des compétences techniques à dispenser, NOVARC ACADEMY a aussi un rôle à jouer dans la diffusion de la culture d'entreprise qui contribue à la cohésion du Groupe. NOVARC ACADEMY s'inscrit pleinement dans le plan stratégique Groupe « **CAP 2025** ».

Le Groupe NOVARC a pour objectif de capitaliser sur les savoirs pour donner du sens au travail collectif et transmettre aux générations futures.

LES CLIENTS

Le Groupe NOVARC s'est fixé comme objectif d'être à l'écoute de ses clients en leur offrant des produits conçus et adaptés à leurs besoins, ainsi qu'un service après-vente et un service in situ, et évalue régulièrement leur satisfaction au moyen d'outils dédiés (notamment des enquêtes de satisfaction).

Le chiffre d'affaires du Groupe a crû de 20% en 2024.



Dans le cadre du CAP 2025, NOVARC s'est fixé l'atteinte des objectifs suivants :

15% DE NOUVEAUX PRODUITS

Afin de chiffrer cette ambition et pour garantir à ses clients un accès constant à l'innovation, le Groupe a pour objectif de réaliser un Chiffre d'affaires avec 15 % de NOUVEAUX PRODUITS.

Le pourcentage de nouveaux produits au 31/12/2024 par Division est le suivant :

NOVARC SAFETY	14,25%
NOVARC M&I	10,77 %
NOVARC NETWORKS	11,40%

15% DE NOUVEAUX CLIENTS

En tant que leader sur nos marchés, nous devons vérifier que nous emmenons avec nous de nouveaux clients.

Réussir à intégrer 15 % de NOUVEAUX CLIENTS, c'est nous animer tous les jours pour inventer de nouvelles façons de vendre et vérifier que notre offre reste performante.

NOVARC SAFETY	6.49%
NOVARC M&I	11.74%
NOVARC NETWORKS	8.20%

15% DE RCAI

Le Groupe s'est fixé un objectif de 15% de RCAI (Résultat courant avant impôts). Le RCAI consolidé du Groupe a crû de 30,4% en 2024.

Le CAP 25-30 sera élaboré au cours de l'année 2025 en vue de définir les objectifs du Groupe pour les cinq années à venir.

4 ANALYSE DES RISQUES ET ACTIONS – MESURE DE LA PERFORMANCE

4.1. Les risques environnementaux

4.1.1. Les risques liés au changement climatique

Le Groupe NOVARC reconnaît les effets du changement climatique comme un risque croissant pour ses activités industrielles. Ses sites peuvent être exposés à des événements climatiques extrêmes tels que des incendies, inondations, tempêtes ou épisodes de grêle, susceptibles de provoquer des dommages graves à l'environnement, aux installations, au personnel et aux riverains.

Ces événements, bien qu'externes à l'activité du Groupe, peuvent :

- Compromettre la sécurité des collaborateurs,
- Entraîner l'arrêt temporaire de la production,
- Fragiliser la situation financière, et
- Engager la responsabilité environnementale de l'entreprise.

Face à ces menaces, NOVARC déploie des mesures préventives rigoureuses et se dote de dispositifs de réponse rapide afin de garantir une intervention efficace en cas d'urgence, limitant ainsi l'impact des perturbations climatiques sur ses opérations et ses parties prenantes.

POLITIQUE & ACTIONS

En partenariat avec son assureur, NOVARC a déployé sur chaque site un Plan d'Actions et de Prévention (PAP) couvrant notamment les risques d'incendie et de malveillance, afin de réduire la probabilité de sinistre et d'intervenir rapidement si nécessaire.

MESURE DE LA PERFORMANCE

Les coûts de remise en état sont suivis à partir des relevés de sinistres de l'assureur. Entre 2023 et 2024, ces dépenses ont cru de 42 % (dégâts sur toiture). Malgré cette hausse, aucun impact environnemental significatif n'a été constaté et les montants restent modestes, ce qui confirme que les sites NOVARC ne se trouvent pas dans des zones particulièrement vulnérables aux aléas climatiques ni critiques pour la biodiversité.

4.1.2. Maitrise des consommations d'énergie liées aux activités du groupe et ayant un impact sur le changement climatique

Face à l'urgence climatique et à l'objectif national de neutralité carbone en 2050, les entreprises doivent anticiper des normes environnementales et énergétiques de plus en plus exigeantes.

POLITIQUE & ACTIONS

NOVARC s'efforce de diminuer ses émissions de gaz à effet de serre en contrôlant ses procédés industriels (Fonderie alu-laiton-bronze, Pultrusion, Injection-Plasturgie, Usinage-tournage CN, Transformation polymères, Trempage, Découpe-Cambrage, Soudure robotisée, Assemblage, etc.).

Le Groupe NOVARC a engagé d'importants investissements pour moderniser son patrimoine immobilier et industriel. Tous les bâtiments neufs du parc immobilier du Groupe respectent les dernières normes environnementales (RE2020, ou à défaut RT2012). La publication du décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019, dit « Décret éco-énergie Tertiaire », a constitué un véritable tournant dans notre politique énergétique. 8 de nos filiales françaises sont soumises à l'obligation de déclarer leurs consommations sur la plateforme OPERA. Cette transparence permet de suivre en temps réel les évolutions des consommations du Groupe et de piloter plus finement les actions d'efficacité énergétique.

Le Groupe NOVARC veille à maintenir un parc de machines de production à la pointe de la technologie, soit en installant du matériel neuf, soit en procédant au retrofit d'équipements existants, garantissant ainsi un rendement optimal et une consommation d'énergie maîtrisée.

Les actions d'optimisation, portant à la fois sur des initiatives réglementaires et des projets internes, couvrent plusieurs domaines clés :

→ Production d'énergie renouvelable : des panneaux photovoltaïques ont d'abord été installés au siège du Groupe et sera progressivement étendu aux autres sites. Dorénavant, tout nouveau bâtiment inclura des panneaux solaires couvrant au minimum 30 % de sa toiture.

→ Gestion de l'énergie : Certaines filiales (dont une entité pour 33% de sa surface utile) ont mis en place un monitoring des flux, récupérant la chaleur et l'énergie de production en circuit fermé pour alimenter leurs réseaux (force motrice, chauffage et éclairage). Des détecteurs de mouvement ont été installés dans certains locaux afin de limiter la consommation électrique inutile.

→ Optimisation énergétique : les actions suivantes se poursuivent : l'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments, la valorisation de la chaleur fatale, l'optimisation des process industriels, le remplacement systématique par de l'éclairage LED performant, ainsi que la réalisation d'audits énergétiques réguliers, tout en affinant les contrats d'abonnement d'énergie.

→ Décarbonation : la pose de bornes IRVE sur les parkings de plusieurs filiales permettent de faciliter la recharge des véhicules de service et de fonction illustrant la démarche globale du Groupe de transition énergétique.

Le Groupe veille également à respecter les nouvelles obligations, telles qu'imposées par le décret BACS (GTB), la loi Énergie-Climat ou encore le décret tertiaire.

Pour structurer cette démarche et maximiser son impact, la méthodologie suivante a été mise en place :

1/ Un diagnostic initial fondé sur l'analyse des données énergétiques permet de cerner les gisements d'économie.

2/ Les leviers d'action sont identifiés et classés selon leur faisabilité technique, leur rentabilité et les gains attendus.

3/ des travaux et investissements sont planifiés dans un budget et un calendrier pluriannuel, en priorisant les chantiers les plus structurants.

4/ Chaque action est suivie de près lors de sa mise en œuvre opérationnelle, en coordination avec les filiales et les prestataires.

5/ Un suivi continu permet d'ajuster les mesures en fonction des résultats réels et des évolutions réglementaires, tout en communiquant régulièrement aux équipes et aux parties prenantes pour maintenir l'adhésion et renforcer la culture de l'efficacité énergétique au sein du Groupe NOVARC.

MESURE DE LA PERFORMANCE

> Parc automobile du Groupe – Déplacements professionnels

Les véhicules professionnels du Groupe font l'objet de contrats de leasing de 36 mois. Les renouvellements de contrats de véhicules s'orientent désormais vers des véhicules hybrides ou électriques.

	2021	2022	2023	2024
Véhicules 100% électriques ou hybrides	5	16	46	91
Véhicules Essence	4	6	22	34
Véhicules Diesel	91	78	116	74

Afin de monitorer les dépenses, le Groupe a investi dans un logiciel de suivi des notes de frais, qui permettent d'identifier la consommation des collaborateurs en énergie fossile et/ou électrique. Une politique de voyage favorisant le mode de déplacement en transport en commun et collectif a été mise en place au sein du Groupe.

> Energies

Les filiales de NOVARC privilégient des énergies moins polluantes (électricité, gaz) pour la fabrication de leurs produits.

- 6 sites en France certifiés ISO 14001 représentent **28% du CA du Groupe.**
- 3 sites à l'étranger certifiés ISO 14001 représentent **18% du CA du Groupe.**

Grâce à l'accompagnement d'un cabinet expert, le Groupe NOVARC a substitué, en 2024, la méthode Bilan Carbone® par le GHG Protocol pour le calcul de son intensité carbone afin de se préparer à la transition prochaine vers la CSRD :

Bilan carbone scope 1, 2 et 3 (hors produits vendus)	2023	2024	Variations N / N-1
Emissions totales en valeur absolue en tCO ₂ eq	121 373	131 845	8.6%
Emissions par collaborateurs en tCO ₂ eq	94.6	92.8	-1.9%

> Scope 1 & 2

En 2023, en prenant en compte l'ensemble des émissions directes (consommation de gaz naturel, fioul, carburant pour la flotte automobile) et indirectes (électricité), les entités du périmètre hors acquisitions de l'année ont émis 3 730 tCO₂ eq en valeur absolue, soit 2,9 tCO₂ eq par collaborateur, tandis qu'en intégrant les sociétés acquises cette année-là, le bilan atteignait 4 103 tCO₂ eq en valeur absolue, soit 3,0 tCO₂ eq/collaborateur. En 2024, sans prendre en compte les nouvelles acquisitions, les émissions s'élèvent à 3 851 tCO₂ eq en valeur absolue, soit 2,7 tCO₂ eq/collaborateur.

À périmètre constant (hors acquisitions 2023 et 2024), les émissions de 2024 sont de 3 351 tCO₂ eq, soit 2,5 tCO₂ eq par collaborateur, ce qui représente une réduction de 10,2 % en valeur absolue et de 13,8 % en intensité carbone par collaborateur par rapport à 2023, première année calculée selon le GHG Protocol. Même en incluant les acquisitions de 2023, on constate une diminution de 6,1 % en émissions totales et de 10 % par collaborateur entre 2023 et 2024.

Bilan carbone scope 1 & 2		2023	2024	Variations N / N-1
Périmètre constant (hors acquisition 23-24)	Emissions totales en valeur absolue en tCO₂eq	3 730	3 351	-10.2%
	Emissions par collaborateurs en tCO₂eq	2.9	2.5	-13.8%
Périmètre 24 au regard des acquisitions 23	Emissions totales en valeur absolue en tCO₂eq	4 103	3 851	-6.1%
	Emissions par collaborateurs en tCO₂eq	3.0	2.7	-1.0%
Périmètre 24 hors acquisitions 23	Emissions totales en valeur absolue en tCO₂eq	3 730	3 851	3.2%
	Emissions par collaborateurs en tCO₂eq	2.9	2.7	-6.9%

Les filiales du Groupe s'efforcent de maîtriser leurs dépenses énergétiques, notamment :

- ➔ En réalisant des travaux d'amélioration et d'entretien des installations de chauffage et de climatisation, afin d'en maximiser le rendement et de prévenir les pannes.
- ➔ En régulant de manière centralisée les températures et l'utilisation du chauffage et de la climatisation dans l'ensemble des bureaux.
- ➔ En remplaçant les éclairages énergivores par des LED basse consommation et en installant des détecteurs de mouvement pour limiter les gaspillages.
- ➔ En étudiant la mise en place de nouvelles solutions d'optimisation énergétique (destratification, pose d'ombrières photovoltaïques, etc.).

Un coordinateur RSE a été nommé au sein du Groupe NOVARC afin de planifier, à court et moyen terme, les moyens d'actions offerts aux filiales pour optimiser leurs dépenses énergétiques afin d'agir pour un avenir durable.

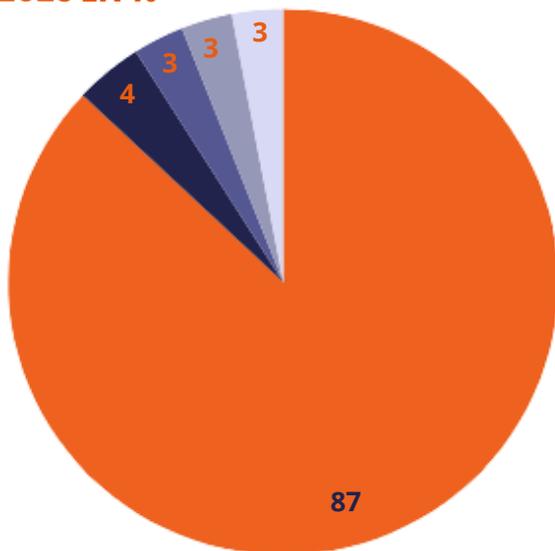
Le Groupe NOVARC s'est engagé à réduire ses émissions du scope 1&2 par unité d'effectifs d'au moins 4% par an OU de plus de 25% entre 2021 et 2028.

> Scope 3

Le Groupe NOVARC a réalisé, au 31/12/2024, un bilan carbone Scope 3 partiel portant sur les données de l'année 2023. Le périmètre, autrefois restreint (achat de biens et services, équipements, transport amont, transport collaborateur), a été étendu à l'ensemble des postes (à l'exception des émissions liées aux produits vendus).

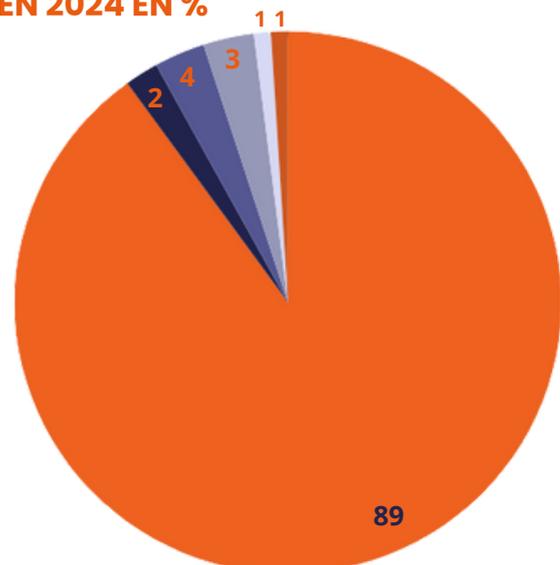
Au terme de cette démarche, le bilan 2023 fait apparaître 117 643 tCO₂ eq en valeur absolue et 91,6 tCO₂ eq par collaborateur. En 2025, le Groupe a réitéré l'exercice sur les données de l'année 2024. Le bilan scope 3 2024 est de 127 993 tCO₂ eq en valeur absolue et 90,1 tCO₂ eq par collaborateur.

**ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE
EN 2023 EN %**



- Achats divers
- Immobilisations diverses
- Transports de marchandises
- Déplacement de personnes
- Déchets et eaux usées, Numérique, Parc immobilier, Energies, Parc automobile

**ÉMISSIONS PAR CATÉGORIE
EN 2024 EN %**



- Achats divers
- Immobilisations diverses
- Transports de marchandises
- Déplacement de personnes
- Déchets et eaux usées
- Numérique, Parc immobilier, Energies, Parc automobile

Entre 2023 et 2024, le Groupe NOVARC a vu ses émissions absolues Scope 3 passer de 117 643 tCO₂ eq à 127 993 tCO₂ eq (+8,8 %), tandis que les émissions par collaborateur ont diminué de 91,6 à 90,1 tCO₂ eq (-1,6 %).

À noter que l'augmentation des achats, dont le poste achats reste une priorité à améliorer (79 % de méthodes monétaires versus 21 % de données physiques), a contribué à cette hausse, et qu'en 2024 nous avons volontairement mis de côté, à des fins de comparabilité, les émissions liées aux produits vendus pouvant être calculées ; celles-ci seront intégrées lors du prochain bilan carbone.

Objectif : Réduire d'ici 2027 de 13,8% les émissions du scope 3.

> **Scope 3**

Indicateurs	Division	Consommation en valeur absolue			Consommation par unité d'effectifs		
		2023	2024	Variation en % N/N-1	2023	2024	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	51 472 580,64	5 989 439,52	16,36	9 014,46	9 172,19	1,75
	M&I	1 821 388,00	1 748 624,71	-3,99	3 810,43	3 497,25	-8,22
	NETWORKS	1 591 827,20	1 765 900,00	10,94	6 291,81	5 224,56	-16,96
	HOLDING	-	-	-	-	-	-
	Total	8 560 473,30	9 503 964,24	11,02	6 534,71	6 335,97	-3,04
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	2 882 732,00	2 602 126,56	-9,73	5 048,57	3 984,88	-21,07
	M&I	1 710 592,00	1 696 800,25	-0,81	3 578,64	3 393,60	-5,17
	NETWORKS	743 080,00	815 206,00	9,71	2 937,08	2 411,85	-17,88
	HOLDING	-	-	-	-	-	-
	Total	5 336 04,00	5 114 132,81	-4,17	4 073,59	3 409,42	-16,3
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	5 376,28	9 720,60	80,81	9,42	14,89	58,1
	M&I	48 648,00	44 584,00	-8,35	101,77	89,17	-12,39
	NETWORKS	90 321,00	110 831,71	22,71	357	327,9	-8,15
	HOLDING	-	-	-	-	-	-
	Total	144 345,28	165 136,31	14,4	110,19	110,09	-0,09
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	-	150	-	-	0,23	-
	M&I	-	-	-	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-	-	-	-
	HOLDING	-	-	-	-	-	-
	Total	-	150	-	-	0,1	-
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	37 035,00	29 559,00	-20,19	64,86	45,27	-30,21
	M&I	21 007,00	27 000,00	28,53	43,95	54	22,87
	NETWORKS	10 437,00	8 268,00	-20,78	41,25	24,46	-40,7
	HOLDING	-	-	-	-	-	-
	Total	68 479,00	64 827,00	-5,33	52,27	43,22	-17,32
Conso. Diesel en L	SAFETY	148 466,61	177 361,63	19,46	260,01	271,61	4,46
	M&I	212 692,68	216 306,47	1,7	444,96	432,61	-2,78
	NETWORKS	20 980,18	150 070,69	615,3	82,93	444	435,41
	HOLDING	8 908,52	2 671,30	-70,01	1 113,56	296,81	-73,35
	Total	391 047,98	546 410,09	39,73	298,51	364,27	22,03
Conso. Essence en L	SAFETY	36 240,77	76 934,69	112,29	63,47	117,82	85,63
	M&I	92 558,12	163 915,78	77,09	193,64	327,83	69,3
	NETWORKS	1 356,80	23 292,84	1 616,75	5,36	68,91	1 185,02
	HOLDING	16 054,45	17 487,36	8,93	2 006,81	1 943,04	-3,18
	Total	146 210,13	281 630,67	92,62	111,61	187,75	68,22

Chaque indicateur étant systématiquement rapporté à l'unité d'effectif pour permettre une comparaison pertinente entre les différentes entités en raison de l'augmentation constante du périmètre.

Toutes les filiales du Groupe NOVARC ont reporté leurs données. Le périmètre est le suivant :

- **Taux de couverture pour l'indicateur électricité, gaz naturel, fioul, gaz butane, gaz propane :** 96 % du CA et 94% des effectifs au 31/12.

- **Taux de couverture pour l'indicateur carburant :** 93 % du CA et 91% des effectifs au 31/12.

EXPLICATION DES VARIATIONS

Le Groupe NOVARC observe des évolutions contrastées dans sa consommation d'énergie :

Électricité : Bien que la consommation totale ait augmenté, la consommation par salarié a diminué grâce à des actions concrètes : contrat d'électricité renégocié (origine plus verte), déploiement massif de LED, pilotage optimisé de la climatisation et installation d'équipements performants.

Gaz : La consommation baisse sensiblement grâce à une meilleure régulation des températures et à l'utilisation de la chaleur résiduelle des machines dans certaines filiales, illustrant un engagement fort des équipes locales.

Carburant : La consommation augmente (Diesel et Essence) en raison :

- de la politique de proximité client impliquant plus de déplacements,
- de l'intégration de nouvelles filiales très mobiles (Safety & Networks),
- de l'amélioration du reporting, rendant les données plus exhaustives.
- La hausse s'explique par l'arrivée de nouveaux itinérants ; l'an dernier, l'un d'eux était absent plusieurs mois.

A noter que la réorganisation commerciale opérée au sein de la BU M&I n'a eu aucun impact sur la consommation de carburant : stabilité et performance maintenues.

Toutefois, des mesures correctives sont en cours (flotte électrique, écoconduite, covoiturage).

Fioul : La baisse constatée est conjoncturelle, liée à l'absence de besoin de réapprovisionnement cette année, après des stocks réalisés l'année précédente.

L'ensemble de ces actions s'inscrit dans une stratégie de performance énergétique et de sensibilisation des collaborateurs, pilotée localement avec l'appui des responsables qualité.

4.1.3. Les risques liés à la raréfaction des ressources (matières premières)

POLITIQUE & ACTIONS

Les principales matières premières mobilisées par le Groupe sont : l'acier, l'aluminium, les métaux issus des terres rares pour l'électronique, le cuir, le latex, le plastique, et – spécifiquement pour les produits de rénovation de la Division NOVARC Motion & Industry – l'eau.

Face au risque de raréfaction de certaines de ces matières (surexploitation, instabilités politiques), dont la hausse des prix pourrait peser sur la création de valeur, le Groupe a mis en place plusieurs leviers :

- Diversification des approvisionnements pour réduire l'exposition aux fluctuations des marchés.
- Optimisation et réduction des consommations : réutilisation des chutes d'aluminium en fonderie, circuit fermé pour l'eau d'usinage, recyclage des plastiques et des rebuts, développement de produits de nettoyage sans eau.

Parallèlement, les équipes R&D travaillent à la conception de gammes éco-conçues et éco-labellisées, ainsi qu'à des solutions circulaires visant à limiter l'empreinte environnementale du processus de production grâce à une chaîne de recyclage et de valorisation performante.

Enfin, certaines filiales se sont engagées dans des démarches concrètes d'économie circulaire : dépolymérisation des gants usagés, recyclage cryogénique des produits en fin de vie récupérés auprès des clients, etc.

MESURE DE LA PERFORMANCE

> Consommation d'eau

Dans le Groupe NOVARC, l'eau revêt un double statut de ressource vitale et de matière première stratégique. En effet, si dans certaines filiales elle est exclusivement destinée à la consommation humaine (sanitaires, restauration), elle joue dans d'autres un rôle opérationnel essentiel.

L'indicateur retenu s'appuie sur la consommation réelle d'eau et est rapporté au nombre de salariés au 31 décembre des sites intégrés au périmètre. Cette approche couvre les filiales représentant 96 % du chiffre d'affaires consolidé et 94 % des effectifs au 31 décembre dans les trois Business Units :

Consommation en eau en m3	Consommation en valeur absolue			Consommation en unité d'effectifs		
	2023	2024	Variation en % N/N-1	2023	2024	Variation en % N/N-1
<i>SAFETY</i>	28 725,18	23 147,25	-19.42	50.31	35.45	-29.54
<i>M&I</i>	11 300,36	12 959,07	14.68	23.64	25.92	9.63
<i>NETWORKS</i>	1 990,67	1 763,10	-11.43	7.29	5.22	-33.70
<i>HOLDING</i>	-	-	-	-	-	-
Total	42 016,20	37 869,42	9.87	32.07	25.25	-21.29

EXPLICATION DES VARIATIONS :

En 2024, le Groupe NOVARC a réduit sa consommation d'eau de 21% par rapport à 2023, grâce à une série de mesures techniques et organisationnelles déployées dans toutes ses divisions.

Mesures mises en œuvre :

- Réparation rapide d'une fuite majeure, évitant un gaspillage important.
- Optimisation des procédés industriels : réduction des rinçages, utilisation de formulations concentrées, installation de systèmes de recirculation.
- Équipements économes en eau : chasses d'eau à double commande, robinets à débit limité.
- Détection proactive des fuites via capteurs infrarouges et maintenance rapide (< 48h).
- Mesure différenciée entre eau de production et eau sanitaire pour affiner les plans d'action.
- Sensibilisation interne : affichages, ateliers et communications pour ancrer les bons réflexes.

Ces actions, inscrites dans la DPEF 2024, témoignent d'un engagement fort en faveur d'une gestion responsable de l'eau, contribuant à la réduction de l'empreinte environnementale et à la résilience face au stress hydrique.

L'augmentation de la consommation d'eau dans la Business Unit Motion & Industry s'explique notamment par le fait que ses sociétés achètent des produits plus concentrés à diluer, ce qui nécessite un volume d'eau plus important dans leur process de fabrication.

> Autres matières premières

Dès l'exercice 2021, le Service Achats du Groupe NOVARC a développé des indicateurs de performance relatifs à l'utilisation des matières premières brutes (aluminium, acier, cuivre, latex, cuir, plastiques, résine, produits chimiques et métaux rares) pour 9 entités de production françaises. Ces indicateurs, valorisés en euros des achats, portent exclusivement sur la matière première brute, sans tenir compte des produits semi-finis ou finis.

PERIMETRE			
Division	Nombre de filiales	% CA	% Effectifs au 31/12
NOVARC SAFETY	5	26%	47%
NOVARC M&I	2	12%	18%
NOVARC NETWORKS	2	51%	49%

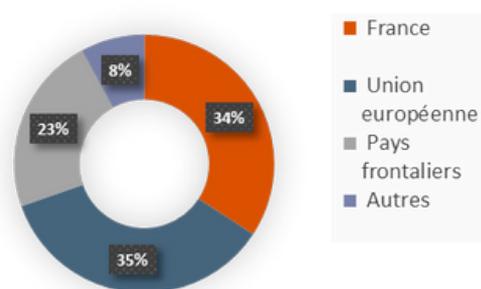
L'analyse des données a révélé que le Groupe reste exposé aux fluctuations des prix et aux aléas logistiques : spéculation, surexploitation de certaines matières ou instabilités géopolitiques peuvent engendrer des hausses de coûts et des retards d'approvisionnement, menaçant la valeur créée et la continuité des relations avec les fournisseurs historiques.

Pour y remédier, la Direction des Achats a mis en place une politique de centralisation et d'uniformisation des données d'achats, ainsi qu'une diversification et un rapatriement des sources d'approvisionnement vers la France et l'Europe. L'objectif est à ce jour de porter à plus de 36 % la part des fournisseurs installés en France ou dans les pays limitrophes. Aujourd'hui, 44 % des fournisseurs sont basés en France.

Pays en %	2020	2021	2022	2023	2024
France	41.16	47.12	47.08	43.78	44.10
Union européenne	49.68	50.99	47.75	51.69	45.74
Dont pays frontaliers	22.61	24.33	20.99	23.17	28.98
Autres	9.16	1.90	5.17	4.53	10.16

Un plan d'actions a été défini pour sécuriser et optimiser les achats : réduction des consommations (réutilisation des chutes d'aluminium, recyclage des plastiques et cartons), multiplication des sources d'approvisionnement, développement de produits éco-conçus et écolabellisés, promotion de l'économie circulaire (dépolymérisation des gants, cryogénéisation des déchets récupérés) et réduction des matières non recyclables. Une charte RSE destinée à l'ensemble des tiers et fournisseurs du Groupe est systématiquement intégrée à nos contrats d'achat et remise dès le premier échange.

Répartition des fournisseurs principaux en % en 2024



En 2024, les achats de matières premières ont augmenté, reflétant une croissance de 20 % du chiffre d'affaires et une production accrue. Le cuivre, matériau essentiel à la fabrication des composants électriques, demeure la principale ligne de dépenses.

4.1.4. Protection des écosystèmes : Impacts environnementaux : air, eau, sols, déchets liés aux produits distribués

Dans le cadre de sa politique de développement durable, le Groupe s'engage à respecter et à anticiper les exigences réglementaires relatives à la protection de l'environnement, en pilotant et en réduisant ses impacts sur l'eau, l'air, le sol et la gestion des déchets à travers des indicateurs clés.

POLITIQUE & ACTIONS

Les activités industrielles du Groupe NOVARC présentent un risque maîtrisé de pollution des sols et des eaux en cas de fuites de produits dangereux. Pour y répondre, toutes les filiales industrielles (dont celles certifiées ISO 14001) mettent en œuvre des dispositifs de prévention pilotés par les équipes Qualité-Hygiène-Sécurité (QHS) via des inspections régulières.

Mesures mises en place :

- Stockage sécurisé des produits dangereux dans des bacs de rétention.
- Élimination encadrée des huiles et résidus via des prestataires agréés.
- Audits environnementaux systématiques lors d'acquisitions de nouvelles filiales.

Sites réglementés :

1 site classé ICPE soumis à enregistrement, 7 sites classés ICPE soumis à autorisation/déclaration avec contrôles périodiques, et 9 inscrits au registre BASIAS. Ces actions confirment la volonté du Groupe de prévenir tout impact environnemental, en conformité avec la réglementation et dans le cadre de la DPEF 2024.

MESURE DE LA PERFORMANCE

En 2024, le Groupe NOVARC renforce son engagement en faveur de la gestion durable des déchets et de la réduction de son empreinte environnementale.

Certification & conformité :

- 9 sites certifiés ISO 14001 (6 en France, 3 à l'étranger), couvrant 46,5 % du CA et 33 % des effectifs.
- Aucun site ICPE n'a reçu de mise en demeure ni causé d'incident de pollution déclaré en 2024.

Déchets produits :

La hausse des volumes de déchets est liée à la croissance du chiffre d'affaires, à l'intégration de nouvelles filiales et à des opérations ponctuelles (vidange, nettoyage de stocks).

- NOVARC Motion & Industry : emballages plus nombreux dus à l'usage de matières concentrées.
- NOVARC Safety : vidange de cuves et intégration d'une nouvelle entité.
- NOVARC Networks : arrivée de deux nouvelles filiales.

Valorisation en progrès :

- Le taux de recyclage augmente de 10 % grâce à des partenariats spécialisés et au tri optimisé.
- Mise en place d'initiatives concrètes : tri des biodéchets, optimisation des emballages, contrats de collecte spécifiques.

Le Groupe poursuit sa politique d'amélioration continue, avec des indicateurs affinés depuis 2019 et une vision proactive pour réduire les déchets à périmètre constant. Ces efforts s'inscrivent pleinement dans les engagements de la DPEF 2024.

Indicateurs	Business Unit	2023	2024	Variation en % N/N-1
Quantité de déchets produits en tonnes	SAFETY	551.39	594.55	7.83
	M&I	587.05	613.80	4.56
	NETWORKS	281.83	683.95	142.68
	Total	1 420,27	1 892,30	33.23
<i>Dont déchets dangereux</i>	SAFETY	39.63	107.43	171.13
	M&I	261.86	216.02	-17.51
	NETWORKS	17.50	19.09	9.09
	Total	318.99	342.54	7.38
<i>Dont déchets non dangereux</i>	SAFETY	511.77	487.12	-4.82
	M&I	325.18	397.78	22.32
	NETWORKS	264.33	664.86	151.52
	Total	1 101,29	1 549.75	40.72
Quantité de déchets recyclés ou valorisés en tonnes	SAFETY	225.64	249.49	10.57
	M&I	273.80	392.99	43.53
	NETWORKS	202.53	248.75	22.82
	Total	701.97	891.23	26.96
Part de recyclage et de valorisation des déchets en %	SAFETY	40.92	41.96	2.54
	M&I	46.64	64.03	37.28
	NETWORKS	71.86	36.37	-49.39
	Total	49.42	47.10	-4.71

Le Groupe s'était fixé pour objectif d'augmenter de 5 % par an la quantité de déchets valorisés et/ou envoyés en filière de recyclage, objectif atteint en 2024.

4.2. Les risques environnementaux

4.2.1. Santé et sécurité des collaborateurs : la maîtrise des risques liés aux accidents du travail, aux maladies professionnelles et aux risques psycho-sociaux

Le Groupe NOVARC place la santé et la sécurité au travail au cœur de ses priorités, en s'appuyant sur des dispositifs de prévention, de formation et de suivi rigoureux.

Prévention des risques :

Malgré des activités industrielles à risque (TMS, port de charges, mauvaises postures), les filiales déploient des mesures adaptées : ergonomie des postes, équipements de protection individuelle (EPI), contrôles périodiques des machines.

Suivi social :

- Bilan social : 31 filiales françaises couvertes (64% du CA, 68,7% des effectifs),
- 15 filiales internationales (32% du CA, 25% des effectifs).
- Un outil automatisé de reporting social a été lancé, avec une extension à l'international en préparation pour répondre à la directive CSRD.

POLITIQUE & ACTIONS

- 20 responsables QHS mobilisés sur l'évaluation et la prévention des risques (accidents, maladies professionnelles, RPS).
- Formation systématique à la sécurité pour tous les salariés, dès l'embauche.
- Communication interne structurée pour ancrer la culture sécurité, visites RH sur les sites, et reporting régulier à la Direction.
- En cas d'accident : analyse des causes, révision du document unique, discussions en CSE, points de suivi hebdomadaires et mensuels.

MESURE DE LA PERFORMANCE ET OBJECTIFS

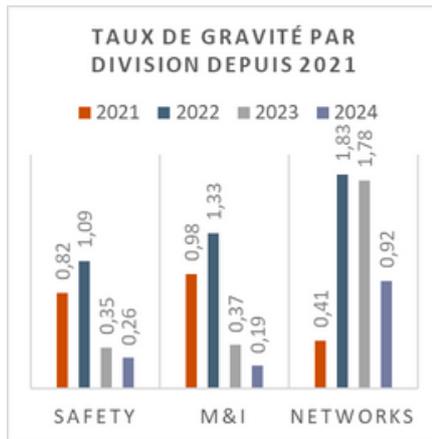
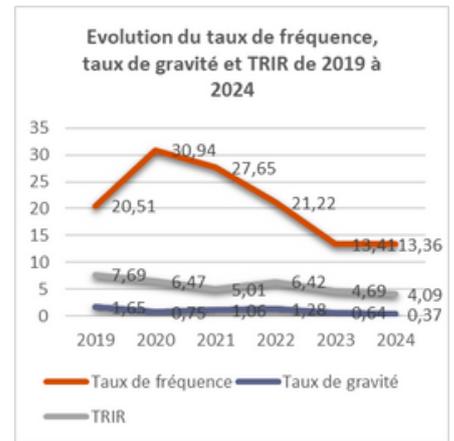
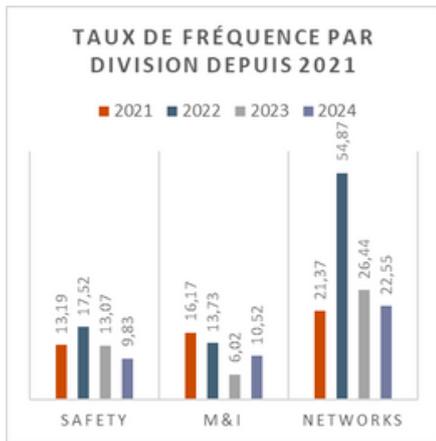
- Suivi mensuel des indicateurs clés (taux de fréquence, gravité, TRIR).
- Objectif à court terme : certification ISO 45001 au niveau du Groupe NOVARC, afin de renforcer la prévention et le bien-être au travail.

Ces initiatives traduisent un engagement fort et structuré du Groupe pour des conditions de travail sûres, durables et harmonisées sur l'ensemble de ses sites.

Indicateur	Périmètre	Nombre de sites concernés	Arrêt de travail	2023	2024
Nombre d'accidents du travail	France	15 sites (contre 13 en 2023)	Avec AT	25	28
			Sans AT	6	8
	Etranger		Avec AT	3	6
			Sans AT	15	10
	Groupe		Avec AT	28	34
			Sans AT	21	18
Nombre d'accidents du trajet	France	5 sites (contre 5 en 2023)		6	5
	Etranger			1	1
	Groupe			7	6

Le Groupe NOVARC s'est engagé à maintenir un taux de fréquence inférieur à 21,95% en 2024. Ces objectifs sont largement atteints, le taux de fréquence des accidents du travail au cours de l'année 2024 étant de (contre 13,41% en 2023).

Indicateur	Périmètre	2023	2024
Taux de fréquence	France	15.06	15.24
	Etranger	7.01	8.49
	Groupe	13.43	13.36
Taux de gravité	France	0.78	0.49
	Etranger	0.10	0.05
	Groupe	0.64	0.37
TRIR	France	3.73	3.92
	Etranger	8.41	4.53
	Groupe	4.69	4.09



En 2024, le Groupe NOVARC enregistre 34 accidents du travail, contre 28 en 2023, mais constate une amélioration globale de la sécurité, avec des baisses du taux de gravité, du TRIR et du taux de fréquence.

Facteurs d'amélioration :

- Sécurisation des zones de stockage et réaménagement des lignes de production
- Ergonomie renforcée (tables levantes), robotisation des tâches répétitives
- Refonte des postes exposés aux produits chimiques
- Contrôle rigoureux du port des EPI

Actions correctives transverses :

- Visites mensuelles de sécurité sur tous les sites
- Mise à jour systématique du document unique d'évaluation des risques
- Amélioration continue de l'ergonomie et alertes sécurité immédiates à la Direction
- Analyse post-accident et révision des mesures de prévention
- Formations régulières et sensibilisation active des collaborateurs

Cette stratégie globale renforce la culture de prévention dans les filiales et consolide les progrès en matière de santé et sécurité au travail.

4.2.1. Risques sociaux liés à l'absentéisme

POLITIQUE & ACTIONS

En 2024, le Groupe NOVARC maintient un taux d'absentéisme maîtrisé, à 3,81% pour ses filiales françaises, inférieur à la moyenne nationale située à 6,70% pour la 3^e année consécutive, malgré l'intégration de nouvelles entités.

MESURE DE LA PERFORMANCE

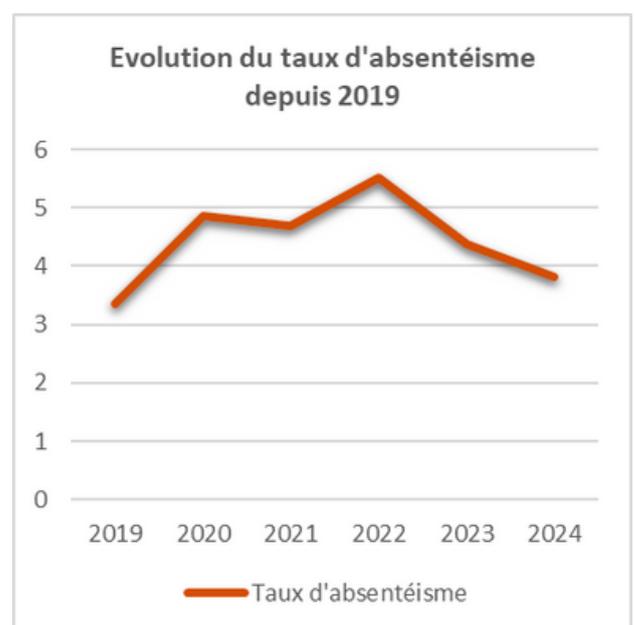
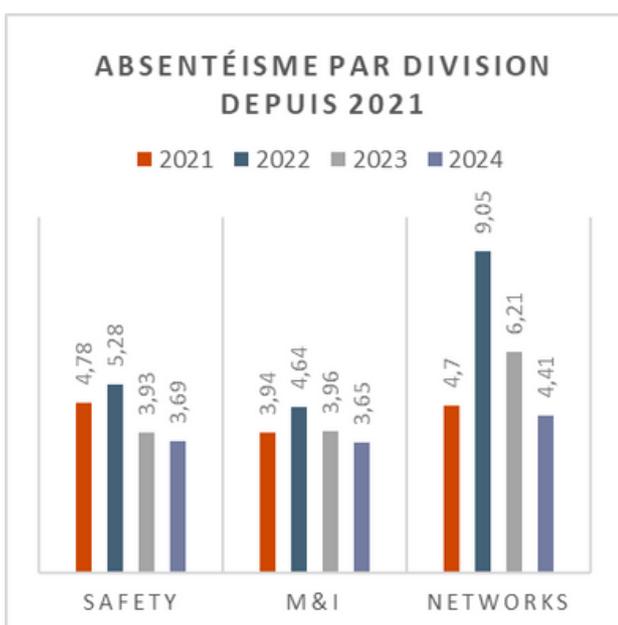
Le Groupe a mis en place, au sein de l'ensemble de ses filiales françaises et étrangères intégrées au périmètre, un indicateur permettant de calculer non seulement le taux d'absentéisme global, mais également les taux de maladie et d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Le taux d'absentéisme, exprimé en pourcentage, correspond au nombre total de jours d'absences (heures travaillées) sur le nombre total de jours au contrat (heures théoriques de travail). Les motifs d'absence pris en compte dans cet indicateur sont :

- les absences pour maladie,
- les absences relatives à des accidents de travail (ou de trajet).

Les absences autorisées ou prévues (congés payés, congés spéciaux, événement familial) ne sont pas retenues.

Indicateur	Périmètre	2022	2023	2024
Taux d'absentéisme en %	France	5.68	4.32	3.82
	Etranger	4.71	4.75	3.76
	Groupe	5.51	4.38	3.81



Tendances observées :

- 11 filiales sur 31 dépassent la moyenne interne, mais seule 1 affiche un taux > 10% (contre 2 en 2023).
- Le taux global est en baisse par rapport à 2023 et 2022, en dépit de l'élargissement du périmètre.

Facteurs d'amélioration :

- Harmonisation des politiques RH
- Gestion proactive dès l'accueil des nouvelles filiales
- Sensibilisation des collaborateurs sur l'impact de l'absentéisme
- Culture d'entreprise forte axée sur la santé, la sécurité et la cohésion d'équipe

Plans d'action ciblés (dans les filiales concernées) :

- Formation aux gestes et postures (TMS)
- Gestion du stress avec la médecine du travail
- Analyse des causes d'accidents (QSE + CSE)
- Revue semestrielle du document unique
- Activités sociales renforçant l'esprit d'équipe
- Formation des managers de proximité

4.2.3. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : les risques liés à l'attraction et à la rétention des talents

NOVARC déploie une politique RH ambitieuse et proactive pour soutenir sa croissance, renforcer son attractivité, et offrir à ses collaborateurs un cadre motivant et évolutif.

POLITIQUE & ACTIONS

Le Groupe NOVARC place le capital humain au cœur de sa stratégie de développement et fait face à un double défi : attirer des talents qualifiés, dans un contexte de pénurie de compétences, et fidéliser ses équipes dans la durée.

Stratégie RH structurée :

- Un RH dédié par Division, soutenu par une cellule de recrutement, assure un accompagnement personnalisé.
- Une responsable carrières favorise la mobilité interne (fonctionnelle et géographique) pour renforcer l'employabilité des salariés.

Politique de Marque Employeur :

Fondée sur des valeurs fortes, elle vise à :

- Développer l'engagement et la fierté d'appartenance ;
- Attirer de nouveaux talents en promouvant la culture d'entreprise ;
- Proposer un cadre de travail adapté aux attentes actuelles (collaboration, bien-être, perspectives d'évolution).

Actions concrètes :

- Création d'un document de présentation du Groupe pour communication interne et externe ;
- Publication systématique des offres internes ;
- Valorisation de nos atouts :
- Locaux sécurisés et agréables,
- Plan de formation continue riche,
- Mobilité interne encouragée,
- Rémunération compétitive et accords d'intéressement étendus (France et certaines filiales étrangères).

Perspectives :

Le Groupe ambitionne la certification MASE pour renforcer son image d'employeur responsable en matière de sécurité, qualité et environnement de travail.

MESURE DE LA PERFORMANCE

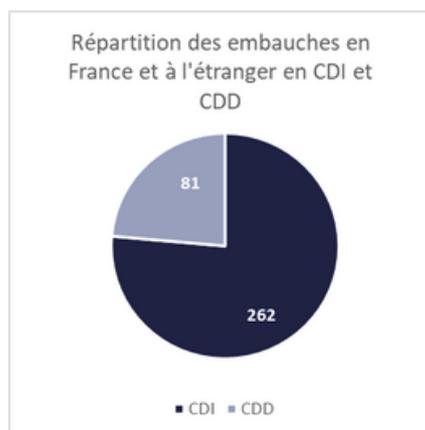
Au 31 décembre 2024, le Groupe NOVARC compte 1593 salariés, soit une hausse nette de 133 collaborateurs par rapport à 2023. Cette progression s'explique notamment par l'intégration de 94 salariés issus de nouvelles filiales.

Répartition 2024 :

INDICATEUR	2023	2024
Salariés inclus au périmètre		
<i>France</i>	977	1095
<i>Etranger</i>	333	405
Total périmètre	1310	1500
Salariés hors périmètre (France + International)	150	93
TOTAL GROUPE	1460	1593

Cette croissance reflète la dynamique d'expansion du Groupe, portée par son développement international et l'acquisition de nouvelles entités.

Nombre d'embauches pendant l'exercice 2024 :



Embauches CDI / CDD	2023	2024
FRANCE	206	253
CDI	151	193
CDD	22	60
ETRANGER	101	98
CDI	75	69
CDD	26	29
Total Embauches	307	351

Répartition des embauches en % / division et zone géographique		2023	2024
FRANCE	SAFETY	46%	28%
	M&I	325%	24%
	NETWORKS	22%	19%
	HOLDING	0%	0%
ETRANGER	SAFETY	19%	8%
	M&I	73%	17%
	NETWORKS	8%	2%

En 2024, le Groupe NOVARC poursuit sa politique de recrutement dynamique, avec une création nette de 113 emplois, contre 64 en 2023, marquant une accélération de sa croissance organique.

Répartition géographique des recrutements :

→ À l'international : la Division NOVARC Motion & Industry a été le principal moteur du recrutement, renforçant ses équipes pour soutenir des projets innovants.

→ En France : c'est la Division NOVARC Safety qui s'est démarquée, illustrant l'importance stratégique des fonctions liées à la sécurité et à la conformité.

Cette dynamique confirme la volonté du Groupe de consolider ses expertises et d'accompagner activement son développement sur tous ses marchés, en s'appuyant sur des équipes élargies et renforcées.

En 2024, bien que le nombre total de départs ait augmenté dans le Groupe NOVARC, le taux de départ a diminué dans toutes les Divisions, traduisant un meilleur contrôle du turnover.

Analyse des départs :

Les mouvements sont ventilés selon :

→ Zone géographique (France / Étranger)

→ Division

→ Motif : démissions, retraites, licenciements, fins de CDD, etc.

Cette approche permet de suivre finement l'évolution du climat social et de mesurer la motivation des collaborateurs.

Mobilité interne dynamique :

La hausse des transferts et promotions s'explique par une restructuration interne réussie dans la Division Motion & Industry, générant de nombreuses opportunités d'évolution en interne.

Malgré une augmentation des départs en valeur absolue, le Groupe parvient à maintenir un climat social stable et à fidéliser ses équipes grâce à une gestion RH proactive.

	Départs	2023	2024
FRANCE	<i>Causes communes*</i>	179	172
	<i>Mutations</i>	13	95
	<i>Promotions</i>	26	26
	Total mouvement du personnel France	218	293
	Taux de départs*	18.32%	15.71%
	Taux de turnover	20.31%	20.49%
ETRANGER	<i>Causes communes*</i>	64	66
	<i>Mutations</i>	11	4
	<i>Transferts / Promotions</i>	6	8
	Total mouvement du personnel étranger	81	78
	Taux de départs*	19.22%	16.30%
	Taux de turnover	25.08%	21.50%
GROUPE	<i>Causes communes*</i>	243	238
	<i>Mutations</i>	24	99
	<i>Promotions</i>	32	34
	Total mouvement du personnel Groupe	299	371
	Taux de départs Groupe*	18.55%	15.87%
	Taux de turnover	21.53%	20.77%

*Hors promotions, mutations et transferts

4.2.4. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Les risques liés à l'adéquation des compétences face à la croissance du Groupe et à l'évolution des métiers.

Le Groupe NOVARC fait face à deux enjeux majeurs pour son développement : la rareté de certaines compétences techniques et la réduction des formations externes disponibles. Ces freins impactent sa capacité à progresser dans un environnement international concurrentiel.

POLITIQUE & ACTIONS

Internationalisation et communication :

27% des collaborateurs travaillent à l'étranger (vs 28,6% en 2023).

NOVARC mise sur la mobilité interne et sur NOVARC ACADEMY, qui propose notamment des cours de langues pour renforcer les échanges entre filiales.

Formation ciblée et adaptée :

Les programmes sont conçus selon :

- La pyramide des âges et l'ancienneté,
- L'évolution des postes et métiers,
- Les tensions sur certains profils techniques (régleurs, soudeurs, commerciaux...).
- Des formations sur site sont déployées pour apprentis et jeunes intérimaires ; des cursus métiers sont en place depuis 2020.

Engagements sociaux et inclusifs :

- Lutte contre les discriminations et promotion de la mixité H/F
- Inclusion des personnes en situation de handicap : publication des offres sur CAP Emploi, adaptation des postes, recours à des structures spécialisées (CAT, ESAT), et contribution à l'AGEFIPH.
- Une campagne de sensibilisation au handicap est prévue à court terme.

NOVARC renforce sa politique de formation interne, tout en affirmant ses valeurs d'inclusion et de diversité, pour pallier les tensions sur le marché de l'emploi et soutenir sa croissance internationale.

MESURE DE LA PERFORMANCE

-49 % des salariés inclus dans le périmètre du bilan social ont participé à une formation au cours de l'exercice 2023 contre 54,9 % en 2023.

-Les mesures résultant d'une analyse stratégique de la politique de formation seront mises en place à court terme.

	2023				2024			
	SAFETY + HOLDING	MOTION & INDUSTRY	NETWORKS	GROUPE	SAFETY + HOLDING	MOTION & INDUSTRY	NETWORKS	GROUPE
Hommes	150	223	128	501	178	150	195	523
<i>Cadres</i>	58	61	74	193	67	48	88	203
<i>Non-cadres</i>	92	162	54	308	111	102	107	320
Femmes	98	89	32	219	101	69	40	210
<i>Cadres</i>	24	22	14	60	27	23	20	70
<i>Non-cadres</i>	74	67	18	159	74	46	20	140

En 2024, le Groupe NOVARC maintient une stabilité dans le taux de formation, garantissant une montée en compétences continue des collaborateurs et un haut niveau de performance et de sécurité.

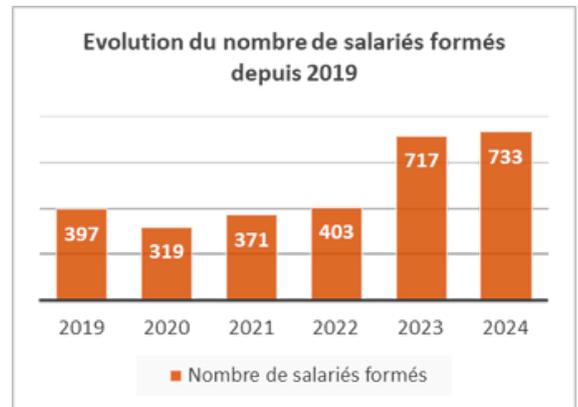
Suivi des formations :

Une nouvelle filiale étrangère intégrée cette année ne dispose pas encore d'un suivi formalisé, mais un accompagnement spécifique est prévu pour structurer ses pratiques.

Les formations réglementaires (ex. : incendie) sont prioritaires et doivent être réalisées dans les délais impartis.

Certains modules généraux, déjà suivis les années précédentes, ne nécessitent pas de renouvellement annuel, assurant ainsi un équilibre entre exigence de compétence et gestion efficace du temps de formation.

NOVARC veille à structurer un pilotage rigoureux et cohérent de la formation, tout en adaptant ses dispositifs aux réalités opérationnelles et réglementaires de chaque filiale.



4.2.5. Risques sociaux liés à la Gestion des compétences : Promouvoir la diversité et l'égalité des sexes.

Les questions de bien-être au travail, d'égalité des chances et de participation des collaborateurs à la croissance du Groupe font l'objet d'un suivi attentif.

POLITIQUE & ACTIONS

Le Groupe NOVARC place la diversité et l'inclusion au cœur de sa culture d'entreprise, les considérant comme des leviers essentiels de performance et de cohésion dans toutes ses filiales.

Engagement éthique fort :

- Application stricte du Code Éthique, visant à éradiquer toute discrimination (origine, religion, genre, handicap, orientation sexuelle, opinions, etc.).
- Mise en place d'une ligne d'alerte éthique externalisée pour signaler tout manquement.

Politique active en faveur de l'égalité :

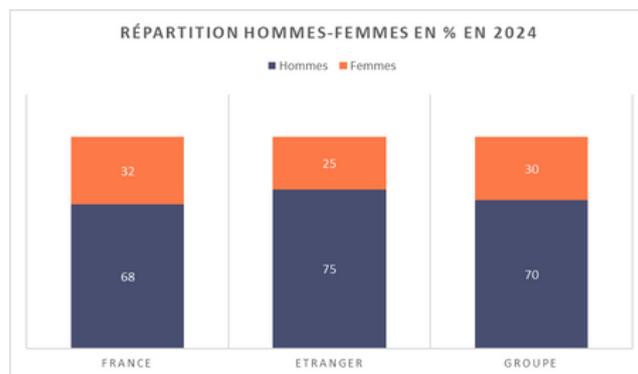
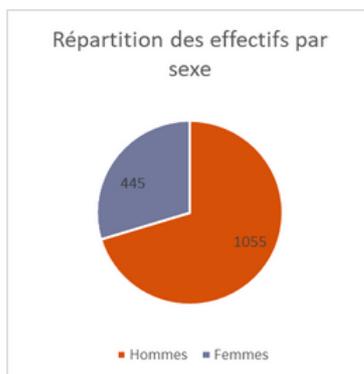
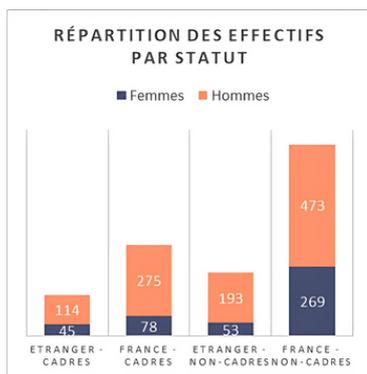
- Égalité de traitement dans le recrutement, la formation et les promotions.
- Valorisation de la mixité, des parcours variés, des différences culturelles et sociales, de la diversité générationnelle et de l'inclusion du handicap.

Conscience des enjeux sectoriels :

Dans un secteur industriel traditionnellement masculin, NOVARC renforce ses efforts pour garantir une représentation plus équilibrée et inclusive. Le Groupe s'engage à bâtir un environnement de travail respectueux, équitable et inclusif, où chaque collaborateur peut s'épanouir, quelle que soit sa singularité.

MESURE DE LA PERFORMANCE

Répartition des effectifs par sexe et statut en France et à l'étranger :



Pays	Statut	Sexe	2023	2024
France	Cadres	Hommes	199	275
		Femmes	58	78
	Non-cadres	Hommes	452	473
		Femmes	268	269
Etranger	Cadres	Hommes	99	114
		Femmes	31	45
	Non-cadres	Hommes	151	193
		Femmes	52	53
Groupe	Cadres	Hommes	298	322
		Femmes	89	123
	Non-cadres	Hommes	603	666
		Femmes	320	389

Le rééquilibrage entre les hommes et les femmes s'avère difficile sur certains postes de cadres et d'ouvriers du fait de la technicité des métiers des différents sites.

Au niveau de La gouvernance du Groupe NOVARC la proportion entre les hommes et les femmes est la suivante :

	Directoire	%	Conseil de Surveillance*	%
Nombre de membres F	1	33.3	3	33.3
Nombre de membres H	2	66.7	6	66.7
Total	3	100	9	100

Salariés en situation de handicap :

Dans une logique d'amélioration continue et afin d'être le plus exhaustif possible, le Groupe Projet RSE du Groupe NOVARC a pris en compte, pour l'exercice 2024, 15 filiales étrangères incluses au périmètre social du Groupe, contre 13 en 2023.

Indicateur	Pays	2023	2024
Effectif moyen de l'année	France	937.93	1,052.23
	Etranger	332.90	391.40
	Groupe	1,270.83	1,443.63
Nombre de travailleurs handicapés	France	40.58	48.80
	Etranger	6.00	8.00
	Groupe	46.58	56.80
Part de travailleurs H. sur nombre de salariés au 31/12	France	4.33%	4.64%
	Etranger	1.80%	2.04%
	Groupe	3.67%	3.93%

En 2024, le Groupe NOVARC poursuit sa politique d'inclusion des personnes en situation de handicap, avec une progression du taux d'embauche de 3,67% à 3,93%, en lien avec l'élargissement du périmètre social (de 1310 à 1500 collaborateurs).

France :

Sur 21 filiales de plus de 20 salariés, 18 ont embauché au moins une personne en situation de handicap (86%).

2 petites entités (< 20 salariés) se sont également engagées, représentant 9,5% des petites structures.

À l'international :

3 filiales étrangères (20% des entités du périmètre international) ont recruté malgré l'absence d'obligation légale équivalente.

Vue d'ensemble Groupe :

21 filiales emploient aujourd'hui des salariés en situation de handicap, soit 74% du chiffre d'affaires consolidé (vs 75% en 2022 avec 19 filiales).

Solutions alternatives :

Pour les filiales ne pouvant pas embaucher directement (contraintes physiques ou structurelles), le Groupe mobilise :

- Des prestataires spécialisés
- Des contributions à l'AGEFIPH ou équivalents

Cet indicateur est suivi de près et fera l'objet de renforcements dans les prochains exercices, en cohérence avec les engagements RSE du Groupe.

4.3. Les risques societaux

4.1.1. Qualité et sécurité des produits : les risques liés à l'évolution des normes et à la conformité des produits

NOVARC s'appuie sur une maîtrise réglementaire rigoureuse et des processus qualité certifiés pour proposer des solutions innovantes, durables et sûres, en phase avec son ambition industrielle et ses engagements RSE.

POLITIQUE & ACTIONS

Le Groupe NOVARC accorde une importance centrale à la qualité et la conformité de ses produits (sécurité électrique, produits chimiques, infrastructures), en respectant à la fois les normes obligatoires et des normes volontaires, pour répondre aux attentes des clients et garantir la sécurité des utilisateurs.

Conformité réglementaire :

- Respect des normes légales obligatoires (règlements européens, décrets nationaux) validées par des organismes certifiés.
- Application volontaire de normes techniques supplémentaires pour optimiser la performance et l'usage des produits.

Méthodes de validation :

- Tests en laboratoires internes complétés par des essais en laboratoires indépendants.
- Un Responsable de veille réglementaire (Division Safety) suit l'évolution des normes et pilote les adaptations produits.

Certification qualité généralisée :

Au sein du périmètre de la DPEF 2024, 28 filiales – dont 20 en France et 8 à l'étranger (contre 26 en 2023) – représentant 82 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe, sont certifiées ISO 9001:2015 et engagées dans une démarche d'amélioration continue, avec un suivi qualité rigoureux assuré par les responsables QSE.

MESURE DE LA PERFORMANCE

En 2024, le Groupe NOVARC renforce sa démarche d'amélioration continue en généralisant le suivi des produits non conformes et des retours clients à l'ensemble de ses filiales couvertes par la DPEF, toutes certifiées ISO 9001:2015.

Indicateurs qualité suivis :

26 filiales ont remonté des données sur les produits défectueux ou non conformes ayant entraîné retours, avoirs ou échanges (contre 21 en 2023).

Le taux de retours clients est désormais suivi même dans les entités non certifiées ISO, via les outils de gestion internes (ex.: SAGE).

Méthodologie nuancée :

Les données sont à interpréter selon la typologie des produits (ex.: vis vs produits chimiques), ce qui peut influencer fortement les taux de retour.

Résultats 2024 :

Taux global de retours : 0,38% (contre 0,10% en 2023), couvrant 36 filiales, soit 94 % du chiffre d'affaires consolidé et 84 % des effectifs.

Détail par division :

- Motion & Industry : 0,01% (en baisse)
- Safety : 0,02% (forte amélioration)
- Networks : 0,99% (hausse importante)

Cette surveillance accrue des non-conformités reflète l'engagement de NOVARC à maîtriser la qualité produit, réduire les défauts et satisfaire les clients, en s'appuyant sur une culture qualité homogène dans l'ensemble du Groupe.

Cet indicateur pourra être élargi et approfondi avec les nouvelles exigences de la CSRD.



4.3.2. Services et relations clients

NOVARC allie excellence opérationnelle et écoute client pour construire une relation de confiance durable, fondée sur la qualité, la sécurité et la capacité d'adaptation.

Le Groupe NOVARC place la satisfaction client au cœur de sa stratégie, en allant au-delà de la simple vente de produits, avec une offre de services sur mesure et une forte culture de proximité.

POLITIQUE & ACTIONS

Service après-vente structuré :

La Division NOVARC Energy a lancé un Service Contrôle et Maintenance (SCEM) couvrant 10 familles de produits, accessible en ligne. Elle propose également des contrôles périodiques sur site pour garantir la conformité et la sécurité des équipements clients.

Amélioration continue orientée client :

Les 28 filiales concernées par la DPEF (France + international), représentant 85% du CA consolidé et 81% des salariés, sont toutes certifiées ISO 9001:2015 et engagées dans une démarche qualité centrée client.

Réactivité face aux tensions d'approvisionnement :

Le Groupe a su s'adapter aux pénuries de matières premières grâce à une organisation axée sur la simplicité, la flexibilité et la réactivité, pour garantir aux clients disponibilité et choix produit.

MESURE DE LA PERFORMANCE

Taux de satisfaction client :

En 2024, le Groupe NOVARC a renforcé sa stratégie qualité en remplaçant le taux de satisfaction client – jugé peu fiable et difficilement comparable – par un indicateur plus robuste : le taux de réclamation client.

Nouvel indicateur adopté :

Calculé comme le rapport entre le nombre de réclamations écrites (enregistrées dans l'ERP) et le nombre total de commandes livrées.

Objectif ESG opérationnel : réduction continue des réclamations, avec près de 140 réclamations évitées par an.

Actions mises en place :

Renforcement des contrôles qualité à chaque étape (fabrication, réception, expédition).

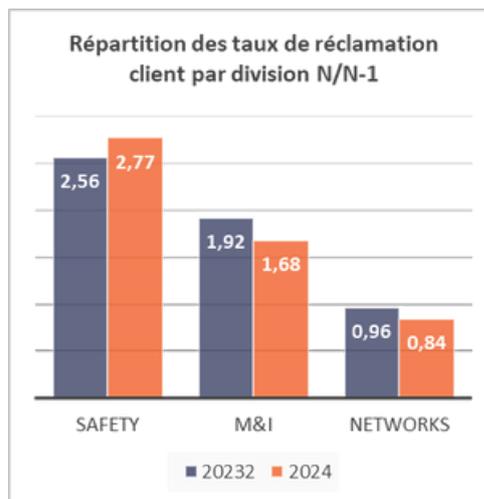
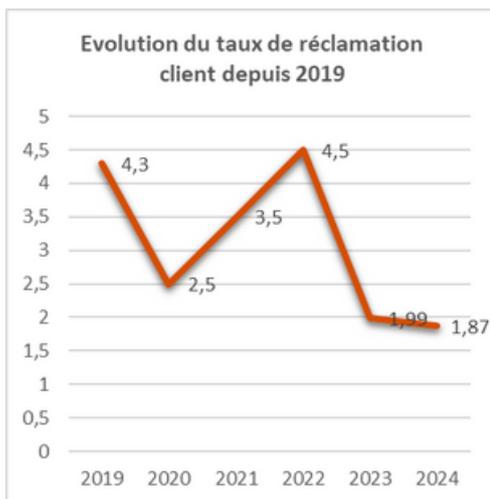
Etude d'une démarche de certification ISO 10002 (gestion des réclamations) pour 100% des sociétés commerciales intégrées au périmètre de la DPEF 2024 (MDU). Etude en cours. Cette démarche sera poursuivie pour les nouvelles sociétés entrant dans le périmètre.

Élargissement du périmètre :

Initialement limité aux filiales certifiées ISO 9001 / 14001 ou nouvellement acquises, le périmètre est désormais étendu à toutes les entités intégrées, quels que soient leur niveau de certification.

Objectif 2024 : L'objectif du Groupe était de maintenir un taux de réclamation inférieur à 1,92 % en 2024, objectif que nous avons atteint.

Cette évolution illustre la volonté de NOVARC d'améliorer durablement l'expérience client, tout en engageant l'ensemble de ses collaborateurs dans une démarche de performance et d'excellence opérationnelle.



En 2024, le Groupe NOVARC enregistre une baisse significative de son taux de réclamation client, grâce à une prise en compte proactive des retours et à une démarche d'amélioration continue de ses produits.

Périmètre couvert :

34 filiales, dont 12 à l'international et 22 en France

Représentant 94 % du chiffre d'affaires et 84 % des effectifs du Groupe au 31/12

Cette stratégie permet de renforcer la satisfaction client, de minimiser les incidents et d'asseoir la performance qualité sur un périmètre élargi et représentatif de l'activité du Groupe.

5. ANNEXE 1 : Tableaux des données RSE à périmètre constant (hors sociétés nouvellement intégrées)

Certains indicateurs prioritaires sont analysés sur un périmètre constant afin de garantir leur cohérence historique.

1 - Consommation d'énergie (p.21)

Indicateurs	Division	2023	2024	Variation en % N/N-1	2024 à PC	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	5 147 2580,64	5 989 439,52	16,36	5 877 467,5	14,19
	M&I	1 821 388,00	1 748 624,71	-3,99	1 748,6247	-3,99
	NETWORKS	1 591 827,20	1 765 900,00	10,94	1 460,4780	-8,25
	HOLDING	-	-	-	-	-
	Total	8 560 473,30	9 503 964,24	11,02	9 086,5702	6,15
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	2 882 732,00	2 602 126,56	-9,73	2 529 126,56	-12,27
	M&I	1 710 592,00	1 696 800,25	-0,81	1 696 800,25	-0,81
	NETWORKS	743 080,00	815 206,00	9,71	815 206,00	9,71
	HOLDING	-	-	-	-	-
	Total	5 336 04,00	5 114 132,81	-4,17	5 041 132,81	-5,53
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	5 376,28	9 720,60	80,81	5 814,90	8,16
	M&I	48 648,00	44 584,00	-8,35	44 584,00	-8,35
	NETWORKS	90 321,00	110 831,71	22,71	102 856,99	13,88
	HOLDING	-	-	-	-	-
	Total	144 345,28	165 136,31	14,40	153 255,89	6,17
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	-	150,00	-	-	-
	M&I	-	-	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-	-	-
	HOLDING	-	-	-	-	-
	Total	-	150,00	-	-	-
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	37 035,00	29 559,00	-20,19	29 559,00	-20,19
	M&I	21 007,00	27 000,00	28,53	27 000,00	28,53
	NETWORKS	10 437,00	8 268,00	-20,78	8 268,00	-20,78
	HOLDING	-	-	-	-	-
	Total	68 479,00	64 827,00	-5,33	64 827,00	-5,33
Conso. Diesel en L	SAFETY	148 466,61	177 361,63	19,46	132 028,30	-11,07
	M&I	212 692,68	216 306,47	1,70	216 306,47	1,70
	NETWORKS	20 980,18	150 070,69	615,30	21 082,75	0,49
	HOLDING	8 908,52	2 671,30	-70,01	2 671,30	-70,01
	Total	391 047,98	546 410,09	39,73	372 088,81	-4,85
Conso. Essence en L	SAFETY	36 240,77	76 934,69	112,29	67 818,69	87,13
	M&I	92 558,12	163 915,78	77,09	163 915,78	77,09
	NETWORKS	1 356,80	23 292,84	1 616,75	14 750,32	987,14
	HOLDING	16 054,45	17 487,36	8,93	17 487,36	8,93
	Total	146 210,13	281 630,67	92,62	263 972,15	80,54

2 - Consommation d'énergie par unité d'effectifs (p.21)

Indicateurs	Division	2023	2024	Variation en % N/N-1	2024 à PC	Variation en % N/N-1
Conso. électrique en KWh	SAFETY	9 014,46	9 172,19	1,75	9 779,48	8,49
	M&I	3 810,43	3 497,25	-8,22	3 497,25	-8,22
	NETWORKS	6 291,81	5 224,56	-16,96	5 429,29	-13,71
	HOLDING	-	-	-	-	-
Total	6 534,71	6 335,97	-3,04	6 589,25	0,83	
Conso. Gaz naturel en KWh PCS	SAFETY	5 048,57	3 984,88	-21,07	4 208,20	-16,65
	M&I	3 578,64	3 393,60	-5,17	3 393,60	-5,17
	NETWORKS	2 937,08	2 411,85	-17,88	3 030,51	3,18
	HOLDING	-	-	-	-	-
Total	4 073,59	3 409,42	-16,30	3 655,64	-10,26	
Conso. Gaz Propane en KWh PCI	SAFETY	9,42	14,89	58,10	9,68	2,76
	M&I	101,77	89,17	-12,39	89,17	-12,39
	NETWORKS	357,00	327,90	-8,15	382,37	7,11
	HOLDING	-	-	-	-	-
Total	110,19	110,09	-0,09	111,14	0,88	
Conso. Gaz Butane en KWh PCI	SAFETY	-	0,23	-	-	-
	M&I	-	-	-	-	-
	NETWORKS	-	-	-	-	-
	HOLDING	-	-	-	-	-
Total	-	0,10	-	-	-	
Conso. fuel domestique en L	SAFETY	64,86	45,27	-30,21	49,18	-24,17
	M&I	43,95	54,00	22,87	54,00	22,87
	NETWORKS	41,25	24,46	-40,70	30,74	-25,49
	HOLDING	-	-	-	-	-
Total	52,27	43,22	-17,32	47,61	-10,07	
Conso. Diesel en L	SAFETY	260,01	271,61	4,96	219,68	-15,51
	M&I	444,96	432,61	-2,78	432,61	-2,78
	NETWORKS	82,93	444,00	435,41	78,37	-5,49
	HOLDING	1 113,56	296,81	-73,35	296,81	-73,35
Total	198,51	364,27	22,03	269,83	-9,61	
Conso. Essence en L	SAFETY	63,47	117,82	85,63	112,84	77,79
	M&I	193,64	327,83	69,30	327,83	69,30
	NETWORKS	5,36	68,91	1 185,02	54,83	922,48
	HOLDING	2 006,81	1 943,04	-3,18	1 943,04	-3,18
Total	111,61	187,75	68,22	191,42	71,51	

3 - Consommation d'eau en valeur absolue (p.23)

Consommation en eau en m3	2023	2024	Variation en % N/N-1	2024 à PC	Variation en % N/N-1
SAFETY	28 725,18	23 147,25	-19,42	23 147,25	-19,42
M&I	11 300,36	12 959,07	14,68	12 959,07	14,68
NETWORKS	1 990,67	1 763,10	-11,43	1 552,00	-22,04
HOLDING	-	-	-	-	-
Total	42 016,20	37 869,42	-9,87	37 658,32	-10,37

4 - Consommation d'eau par unité d'effectif (p.23)

Consommation en eau en m3	2023	2024	Variation en % N/N-1	2024 à PC	Variation en % N/N-1
SAFETY	50,31	35,45	-29,54	38,51	-23,44
M&I	23,64	25,92	9,63	25,92	9,63
NETWORKS	7,29	5,22	-33,70	5,77	-26,67
HOLDING	-	-	-	-	-
Total	32,07	25,25	-21,29	27,31	-14,86

5 - Production de déchets (p. 27)

Indicateurs	Business Unit	2023	2024	Variation en % N/N-1	2024 à PC	Variation en % N/N-1
Quantité de déchets produits en tonnes	SAFETY	551,39	557,56	1,12	557,56	1,12
	M&I	587,05	613,80	4,56	613,80	4,56
	NETWORKS	281,83	294,47	4,48	294,47	4,48
	Total	1 420,27	1 465,83	3,21	1 465,83	3,21
Dont déchets dangereux	SAFETY	39,63	106,98	169,97	106,98	169,97
	M&I	261,86	216,02	-17,51	216,02	-17,51
	NETWORKS	17,50	19,09	9,09	19,09	9,09
	Total	318,99	342,09	7,24	342,09	7,24
Dont déchets non dangereux	SAFETY	511,77	450,59	-11,96	450,59	-11,96
	M&I	325,18	397,78	22,32	397,78	22,32
	NETWORKS	264,33	275,38	4,18	275,38	4,18
	Total	1 101,29	1 123,74	2,04	1 123,74	2,04
Quantité de déchets recyclés ou valorisés en tonnes	SAFETY	225,64	248,99	10,35	248,99	10,35
	M&I	273,80	392,99	43,53	392,99	43,53
	NETWORKS	202,53	153,53	-24,20	153,53	-24,20
	Total	701,97	795,51	13,32	795,51	13,32
Part de recyclage et de valorisation des déchets en %	SAFETY	40,92	44,66	9,13	44,66	9,13
	M&I	46,64	64,03	37,28	64,03	37,28
	NETWORKS	71,86	52,14	-27,45	52,14	-27,45
	Total	49,42	54,27	9,80	54,27	9,80

6 - Santé et sécurité au travail (p.29)

Indicateur	Périmètre	2023	2024	2024 à PC
Taux de fréquence par pays	France	15,06	15,24	13,95
	Etranger	7,01	8,49	9,05
	Groupe	13,41	13,36	12,59
Taux de gravité par pays	France	0,78	0,49	0,41
	Etranger	0,10	0,05	0,06
	Groupe	0,64	0,37	0,31
TRIR par pays	France	15,06	3,92	3,72
	Etranger	7,01	4,53	4,83
	Groupe	13,41	4,09	4,03
Taux de fréquence par Division	SAFETY	13,07	9,83	10,23
	M&I	6,02	12,52	12,52
	NETWORKS	26,44	22,55	19,24
Taux de gravité par Division	SAFETY	0,35	0,26	0,27
	M&I	0,37	0,19	0,19
	NETWORKS	1,78	0,92	0,71
TRIR par Division	SAFETY	4,83	3,22	3,35
	M&I	3,01	4,55	4,55
	NETWORKS	7,21	5,26	4,81

7 - Absentéisme (p.31)

Indicateur	Périmètre	2023	2024	2024 à PC
Taux d'absentéisme par pays	France	4,32%	3,82%	3,89%
	Etranger	4,75%	3,76%	4,01%
	Groupe	4,38%	3,81%	3,91%
Taux d'absentéisme par Division	SAFETY	3,93%	3,69%	3,79%
	M&I	3,96%	3,65%	3,65%
	NETWORKS	6,21%	4,41%	4,91%

6. ANNEXE 2 : Référentiel Groupe

Selon le référentiel Groupe, nous apportons les précisions suivantes :

Taux de retour : prend en compte tous les retours de produits et ayant fait l'objet d'un avoir, d'un remboursement ou d'un échange dont l'historique a été tracé dans le progiciel de gestion intégré ou Entreprise Ressource Planning (« ERP ») relativement au nombre de produits vendus enregistrés dans l'ERP. Le ratio est exprimé en pourcentage entre (i) le nombre de réclamations introduites par les clients de l'entité concernant une demande d'échange, de remboursement ou un retour simple, et (ii) le nombre de produits vendus grâce à l'interface de données en place dans l'entité. L'indicateur a été implémenté en cours de campagne de reporting RSE, en conséquence des difficultés ont été rencontrées dans le cadre de son implémentation. Des améliorations restent à apporter dans l'organisation du reporting de l'indicateur relatif au retour des produits usine, notamment en ce qui concerne l'application de la définition et la limitation de périmètre opérée sur l'indicateur. La définition et le process de collecte des données filiales seront fiabilisés pour le prochain exercice.

Taux de réclamation : prend en compte toutes les réclamations clients formulées par écrit et tracées dans le progiciel de gestion intégré ou Enterprise Ressource Planning (« ERP »), relativement au nombre total de commandes expédiées et enregistrées dans l'ERP. Le ratio est exprimé en pourcentage entre (i) le nombre de Réclamations Clients formulées par écrit et (ii) le Nombre Total de Commande Livrées.

Les coûts liés aux réparations ou réhabilitations nécessaires suites à des évènements climatiques extrêmes correspondent aux relevés de sinistres de l'assureur et/ou des factures d'entreprises de réparation des filiales.

Le reporting des consommations d'énergie est établi sur la base des factures de fournisseurs ou des relevés de compteurs internes. Si les données réelles ne sont pas disponibles sur une période de 365 jours et si la consommation est linéaire au cours de l'année, une estimation est réalisée au prorata temporis. Seules les données en facture propres sont prises en compte.

Les consommations d'eau sont susceptibles d'être reportées sur une année glissante. Certaines entités reçoivent leurs factures avec un décalé pouvant aller jusqu'à 4 mois.

Les facteurs d'émission de la base carbone sont utilisés dans le calcul des émissions de gaz à effet de serre.

Taux de fréquence = (Nombre d'accidents du travail avec arrêt/heures d'exposition aux risques) x 1 000 000. Le taux de fréquence de l'exercice 2024 répond à la définition légale et se base sur les heures réelles d'activité.

Taux de gravité = (Nombre de jours d'incapacité temporaire en jours calendaires / heures travaillées) x 1 000. Le taux de gravité de l'exercice 2024 répond à la définition légale et se base sur les heures réelles d'activité.

Taux d'absentéisme = Heures d'absence (maladie, arrêt de travail, maladies professionnelles, absences longues durées) / heures d'activité avant absence. La clôture des éléments variables de paie autour du 10 de chaque mois entraîne un report des informations ultérieures à cette date sur le mois suivant, les absences et jours d'arrêt ayant lieu après le 10/12 de l'exercice N sont donc comptabilisés sur l'exercice suivant N+1.

TRIR = (nombre total d'incidents x 200 000) / Heures travaillées. C'est le nombre d'accidents pour 100 personnes. Pour 1000 000 d'heures travaillées.

Dimensions de la diversité = Le Bilan social intègre 3 grandes dimensions de la diversité : égalité professionnelle (genre), âge, handicap.

Taux de départ = (Nombre de départs au cours de l'année N/nombre de salariés au 31/12) x 100. Ces données intègrent désormais, en plus du périmètre France, les données des filiales étrangères incluses dans le périmètre du bilan social étranger, hors promotions et mutations.

Taux de turn-over = [(Nombre de départs sur l'Année N + Nombre d'arrivées sur l'Année N) / 2] / Nombre de salariés au 1^{er} janvier de l'Année N x 100.

Concernant la donnée carburant, les consommations calculées proviennent des notes de frais et/ou factures liées à l'utilisation de véhicules achetés ou en location longue durée. Certaines filiales calculent leurs consommations en € et en litres, d'autres se réfèrent au kilométrage parcouru. Dans ce cas, le kilométrage parcouru total est ensuite converti en litres de carburant, en utilisant une valeur moyenne de consommation.

Événement climatique extrême : tout incident accidentel dont la cause est externe à l'activité de NOVARC, se produisant sur un site industriel mettant en jeu des produits et / ou procédés dangereux et ayant des conséquences immédiates graves pour l'environnement, les biens, le personnel et les riverains, tels que les incendies, les inondations et les tempêtes.

Scope 1 et 2 : Désigne le ratio (exprimé en t de CO2 équivalent par ETP) entre (i) le volume des émissions de GES exprimées en Tonne de CO2 équivalent, calculé sur une période de 12 mois cumulés selon la méthodologie Bilan Carbone[®] sur les scopes 1 et 2 et (ii) le nombre d'équivalent temps pleins à la date de clôture de l'exercice social considéré. Couvre les émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'organisation (Scope 1) et les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie achetée (électricité, chaleur, vapeur) utilisée par l'organisation (Scope 2).

Scope 3 : Désigne le ratio (exprimé en tonnes de CO2 équivalent par ETP) entre (i) le volume des émissions de gaz à effet de serre exprimées en Tonne de CO2 équivalent, calculé sur une période de 12 mois cumulés selon la méthodologie Bilan Carbone[®] sur le scope 3 total et (ii) le nombre d'équivalent temps pleins à la date de clôture de l'exercice social considéré. Couvre les émissions indirectes en amont de la chaîne de valeur (achats divers, déplacements de personnes et de marchandises, immobilisations, déchets et eaux usées, parc automobile, parc immobilier, Energies, Numérique, etc.), à l'exclusion des émissions liées aux produits vendus.

7. ANNEXE 3 : Méthodologie du reporting

1. Contexte réglementaire

Conformément à l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 et au décret n° 2017-1265 du 9 août 2017, le Groupe NOVARC publie chaque année une Déclaration de Performance Extra-Financière (« DPEF »), présentant les informations sur les principaux risques extra-financiers auxquels il est exposé.

2. Processus d'identification des principaux risques Extra-financiers

L'identification et la synthèse des risques principaux, au regard des attendus de la DPEF, a été réalisée de manière collaborative, sous la supervision de la Direction juridique, par le Comité de pilotage RSE avec les représentants de différents départements et les responsables en charge des sujets entrant dans le champ de la déclaration de performance extra-financière et notamment des conséquences sociales et environnementales de l'activité.

Afin de prioriser les risques extra-financiers préalablement identifiés lors de Groupes de travail, une matrice d'évaluation a été formalisée pour chaque Division incluses dans le périmètre de la DEPF portant sur l'exercice 2024 (NOVARC Safety, NOVARC Motion & Industry et NOVARC Networks), permettant ainsi à l'ensemble des filiales de production et de commercialisation incluses dans le périmètre de consolidation au 31/12/2024 d'évaluer les niveaux de risques par probabilité et par gravité de l'impact.

Lors de l'étude des risques extra-financiers, le Groupe avait également pris en compte les informations mentionnées au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce dans son ancienne rédaction. Certaines thématiques, bien qu'énumérées par la loi, n'ont pas été retenues comme risques majeurs au regard de nos activités et des attentes de nos parties prenantes : la lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaires, le bien-être animal, ainsi que l'alimentation responsable, équitable et durable.

En application de la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022 relative à la démocratisation du sport, les entreprises soumises à la DPEF doivent désormais publier leurs actions en matière culturelle et sportive. Cette obligation ne concerne pas notre périmètre, puisque la promotion et le financement des pratiques sportives relèvent de notre maison mère.

De même, la loi n° 2023-703 du 1er août 2023 sur la programmation militaire 2024-2030 impose la publication d'informations sur les initiatives soutenant le lien Nation-armée et l'engagement dans les réserves. Le Groupe n'étant pas concerné par ces actions, ce volet n'est pas inclus dans sa DPEF.

Cette liste de risques a été revue et validée par le Comité de pilotage RSE du Groupe NOVARC.

3. Principes de reporting

Ces travaux ont permis d'identifier une liste de 11 principaux risques extra-financiers, répartis dans les trois domaines suivants : social, sociétal et environnemental. Des politiques et procédures associées, ainsi que les indicateurs de performance correspondants, ont été définis.

Les données quantitatives et qualitatives relatives aux indicateurs mis en place ont été collectées sur une période de trois mois, de mi-janvier à mi-avril 2025. Les données des entités acquises en 2024 par le Groupe NOVARC seront intégrées au reporting 2025.

Il n'y a pas eu de modifications des données quantitatives de l'année 2023, l'Organisme Tiers Indépendant chargé d'une mission de vérification ayant adopté une démarche de validation définitive des données de l'année N-1.

Au cours de l'exercice 2024, les risques n'ont pas fait l'objet d'une redéfinition spécifique et la méthodologie n'a pas été modifiée, dans l'attente des exigences de la CSRD ; les indicateurs de suivi restants seront développés dès que le cadre européen sera précisé. Dans ce contexte, le Groupe NOVARC s'est attaché en priorité à maîtriser ses risques principaux, en garantissant le respect de ses engagements clients et la continuité opérationnelle de ses activités industrielles et commerciales.

4. Processus de collecte des données

Pour les sociétés françaises, la quasi-totalité des indicateurs du reporting social est extraite directement de l'outil mis en place début 2023 par la Direction des Ressources Humaines du Groupe. Grâce à un lien direct avec les Déclarations Sociales Nominatives (DSN) et sans retraitement des données, cet outil garantit l'homogénéité et la fiabilité du reporting social. Seuls les indicateurs relatifs à la formation et aux accords collectifs sont collectés manuellement dans chacune des entités.

Concernant les 15 sites étrangers intégrés dans le périmètre social de la DPEF, les données sont relevées dans l'outil de reporting spécifique aux filiales hors France, puis vérifiées à l'aide de listes complémentaires. L'intégration des filiales étrangères dans l'outil social s'effectuera par étapes, en adaptant le processus aux particularités des DSN de chaque pays.

Les indicateurs relatifs au reporting environnemental et sociétal sont remontés par les entités selon le Protocole de reporting du Groupe. Ce document définit les principes généraux et l'organisation du reporting, détaille les indicateurs suivis et précise leur mode de calcul. Il sert de guide pour assurer la cohérence et la comparabilité des données et pourra être mis à jour en fonction de l'évolution du périmètre, des indicateurs, des retours d'expérience des sites ou des recommandations du vérificateur indépendant.

Enfin, en 2022, le Groupe a déployé un logiciel de pilotage de sa stratégie RSE après avoir structuré ses indicateurs. La solution a été implémentée dans toutes les filiales et les nouveaux utilisateurs, notamment issus d'acquisitions, ont été formés à son usage. Cet outil centralise et sécurise la collecte des données pour suivre les objectifs quantitatifs.

L'ensemble des référentiels figure en annexe « Référentiels » et les données sont consolidées par le Directoire.

5. Périmètre de reporting

5.1. Reporting environnemental

Les filiales françaises et étrangères du Groupe disposant d'une activité sur site et faisant partie du périmètre des comptes consolidés au 31/12/2024 ont été intégrées au périmètre du reporting environnemental. Les entités nouvellement intégrées au cours de l'exercice 2024 et celles sans activité sur site en sont exclues.

Le reporting environnemental couvre 94 % des salariés et 96 % du chiffre d'affaires consolidé, à l'exception des risques liés à la protection des écosystèmes et à l'économie circulaire. L'analyse de ces deux risques est pour l'instant limitée aux filiales certifiées ISO 14001, qui représentent 47 % du chiffre d'affaires et 32 % des effectifs. Quant aux risques dits « sociétaux », ils sont évalués au sein des filiales certifiées ISO 9001, couvrant 82 % du chiffre d'affaires et 80 % des salariés.

Par ailleurs, la création d'un Groupe Projet « Chimie Responsable » au sein de la Division NOVARC Motion & Industry, chargé de réduire et éliminer les substances nuisibles pour l'environnement, ainsi que la volonté de la Direction de limiter l'empreinte environnementale du Groupe, permettront de développer à terme des indicateurs relatifs à la protection des écosystèmes, à l'économie circulaire et à leurs impacts.

Le passage de BEGES au GHG Protocol permet d'aligner nos scopes 1, 2 et 3 au niveau international et de détailler davantage le scope 3, tout en renforçant le reporting pour préparer la CSRD. Nous utilisons principalement les facteurs d'émission de la Base Carbone ADEME (année de référence), et avons exclu les émissions liées aux produits vendus du scope 3. À noter enfin que les ratios monétaires (kg CO₂e/€) comportent une incertitude de ± 80 % et peuvent faire varier artificiellement les résultats si les prix changent d'une année sur l'autre.

5.2. Reporting social et sociétal

Le reporting social et sociétal inclut toutes les filiales françaises et étrangères du Groupe figurant dans le périmètre de consolidation des comptes et dans le bilan social, à l'exception de celles intégrées au cours de l'exercice 2024. Au 31/12/2024, l'effectif total du Groupe s'élève à 1 593 salariés (contre 1 460 au 31/12/2023). Les indicateurs sociaux de la DPEF couvrent 94 % des salariés (soit 1 500 au 31/12/2024) et représentent 96 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Le bilan social repose sur les données issues des outils de reporting existants, mais exclut les filiales étrangères en raison de l'absence de corrélation et de comparabilité entre les données sociales du droit français et celles des législations locales. Pour les entités françaises, les différents indicateurs sont calculés automatiquement.

Depuis l'exercice 2023, toutes les entités françaises couvertes par la DPEF utilisent le nouveau logiciel, et deux filiales étrangères y ont déjà accès ; les autres seront intégrées progressivement, en fonction des spécificités de leurs DSN. Les indicateurs sociaux retenus pour la DPEF sont désormais uniformisés pour l'ensemble des filiales, qu'elles relèvent du bilan social français ou étranger.

8. ANNEXE 4 : Rapport OTI



RAPPORT DE L'OTI SUR LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT, SUR LA VERIFICATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

Exercice clos le 31/12/2024

À l'assemblée générale

En notre qualité d'organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-2197 (Accréditation Cofrac Validation/Vérification, n°3-2197, portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion du Groupe en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31/12/2024 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

CONCLUSIONS

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

TALENZ AUDIT

62 rue de la Chaussée d'Antin | 75009 Paris | Téléphone : 01.40.16.79.80 | E-mail : paris@talenz-audit.fr

www.talenz-audit.fr

SAS au capital de 53 420 € | RCS Paris 821 483 351 | TVA Intracommunautaire FR68 821483351

COMMENTAIRES

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- Comme mentionné dans la note méthodologique en paragraphe 7.5 de la Déclaration, le périmètre de reporting ne comprend pas les entités acquises en 2024 représentant 2% du CA consolidé au 31/12/2024 ; Les modèles d'affaire des différentes divisions présentés dans la
- Déclaration à l'article 2.3 ne permettent pas de faire le lien avec les principaux enjeux/risques sociaux et environnementaux présentés en paragraphe 3 de la Déclaration ; Nous attirons votre attention sur les éléments
- figurant dans le paragraphe 4.1.2 de la Déclaration quant aux estimations et aux incertitudes liées à la méthodologie utilisée pour le bilan carbone ; Des améliorations restent à apporter dans l'organisation du reporting de certains
- indicateurs :
 - Absentéisme : des points d'attention subsistent quant à l'application de la définition et à la limitation de périmètre opérée, comme mentionné dans le Référentiel en paragraphe 7 de la Déclaration.
 - Taux de réclamation client (qui a remplacé le taux de satisfaction comme précisé à l'article 4.3.2 de la Déclaration) : des améliorations sont attendues en matière de reporting, notamment en ce qui concerne l'application de la définition comme mentionné dans le Référentiel en paragraphe 7 de la Déclaration.

PREPARATION DE LA DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA FINANCIERE

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration (ou disponible(s) sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité).

LIMITES INHERENTES A LA PREPARATION DES INFORMATIONS

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

RESPONSABILITE DE L'ENTITE

Il appartient à la direction de :

- sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;. préparer
- une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance ;
- préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le Directoire.

RESPONSABILITE DE L'ORGANISME TIERS INDEPENDANT

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES ET DOCTRINE PROFESSIONNELLE APPLICABLE

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, **Intervention du commissaire aux comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière**, et conformément à notre programme de vérification **Programme de vérification TALENZ Audit V01**.

INDEPENDANCE ET CONTROLE QUALITE

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

MOYENS ET RESSOURCES

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 5 personnes et se sont déroulés entre Mars et Juin 2024 sur une durée totale d'intervention de trois semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

NATURE ET ETENDUE DES TRAVAUX

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ; Nous avons vérifié que la
- Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2ème alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du code de commerce ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ; Nous
- avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques conformément au I de l'article R. 225-105 du code de commerce ; Nous avons consulté les sources documentaires
- et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques¹, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités² ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ; Nous avons pris connaissance des procédures de
- contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ; Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats
- quantitatifs que nous avons considérés les plus importants présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection² et couvrent entre 25% et 100% des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

¹Exposition des sites aux phénomènes climatiques extrêmes (Incendies/Inondations/tempêtes) ; Impact des activités sur le changement climatique ; Risque lié à l'évolution des normes ; Promotion de la diversité et de l'égalité des chances ; Services et relation clients.

² NOVARC S.A. (entités françaises du Groupe) ; SFE ; AFELEC ; KOCH CHEMIE ; DACD ; MTS ; FAMECA ; MALTEP et KLK
www.talenz-audit.fr

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Fait à Paris, le 04 juin 2025.

TALENZ AUDIT

Jocelyn MICHEL
Associé, Direction OTI





815 C Chemin du Razas
Z.I. Les plaines
26780 Malataverne
Tel : +33 (4) 75 90 58 00

SIREN : 380 765 131
SIRET (siège) : 380 765 131 00020
Inscription au RCS : 380 765 131 R.C.S.
Romans Numéro de TVA : FR28380765131
Forme juridique : SA à directoire
Capital social : 3 900 446,75 €